

# Aménagement de la RD 561 Malemort-Charleval

- Commune de Malemort-



**DOSSIER D'ÉVALUATION  
DES INCIDENCES**  
*au regard des objectifs de  
conservation des sites  
Natura 2000*

**Azur é tudes**

06 77 70 52 63

[ariane.granat@gmail.com](mailto:ariane.granat@gmail.com)

Bât.7- Rés. Château Double

6,rue Abbé de l'Épée

13090 Aix-en-Provence



*Novembre 2012*



**CONSEIL  
GENERAL**  
BOUCHES-DU-RHÔNE

Ce dossier a été réalisé pour



BETEM PACA – Parc du Golf - Bat 5 – 350 avenue de la Lauzière  
13856 AIX-EN-PROVENCE Cedex 03  
Tel : 04.42.26.06.97 - Fax: 04.42.38.35.31  
Email : [paca@betem.fr](mailto:paca@betem.fr) – SAS au capital de 200 000 €  
SIREN : 524 516 481 – RCS Aix-en-Provence - n°TVA FR32 524 516 481

par :



**Azur études**

Bât.7– Rés. Château Double  
6, rue Abbé de l'Épée  
13090 Aix-en-Provence

**06 77 70 52 63**

[ariane.granat@gmail.com](mailto:ariane.granat@gmail.com)

## Résumé non technique

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a pour projet d'aménager les accotements de la RD 561 sur un tronçon de 2,17 km entre Mallemort et Charleval dans les Bouches-du-Rhône. Ceci afin de sécuriser ce tronçon de route.

Le projet implique une imperméabilisation supplémentaire voisine de 4 665 m<sup>2</sup> par rapport à l'état actuel, ce qui correspond à une augmentation d'environ 30 %, sans augmentation notable de trafic ni des charges de pollution chroniques.

Le réseau pluvial futur de la plate-forme routière sera composé :

- de canalisations de collecte des eaux de ruissellement de la chaussée vers les fossés de rétention,
- de grilles et d'avaloirs recueillant les eaux de ruissellement de la chaussée.
- de cunettes d'écoulement vers les rétentions afin de limiter les risques d'érosion des talus et de comblement des fossés de rétention.

Ces fossés seront enherbés afin d'améliorer leur rendement de dépollution des eaux pluviales.

Seuls les bords de route seront impactés par ce projet d'aménagement routier.

L'aire d'influence du projet est située en limite d'un site Natura 2000 pour la conservation des Oiseaux (ZPS Garrigues de Lançon et Chaînes alentours). Les autres sites se trouvent à plus de 2 km (ZPS Durance et Luberon).

L'aire d'influence du projet n'est pas concernée par d'autre zone de protection réglementaire.

Les habitats naturels présents dans l'aire d'influence du projet sont : des fossés et canaux ainsi que leur boisement associé, de la pelouse sèche, des cultures, de la friche, des alignements d'arbres de bord de route, un cabanon et un pont en pierres.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur l'aire d'influence du projet.

Aucune espèce végétale protégée ou patrimoniale n'est présente sur l'aire d'influence du projet.

Les espèces animales protégées présentes dans l'aire d'influence du projet sont : les chauves-souris, le rollier d'Europe, le milan noir, le circaète Jean-le-Blanc, la bondrée apivore, le faucon crécerelle, l'alouette lulu, le lézard vert, le lézard des murailles et le crapaud commun.

Concernant les chauves-souris, l'aire d'influence du projet présente des gîtes favorables au niveau du cabanon et du pont en pierres situé à l'entrée du Golf. Les terrains de chasse (cultures, canaux, fossés) ne seront pas affectés par le projet. Les corridors de vol ne connaîtront pas de nouvelle coupure. Les tremplins verts (arbres de bords de route) seront tous maintenus par la conservation d'un maximum d'arbres. Le risque de collision routière diminuera par la limitation de la vitesse à 50 km/h sur le tronçon Ouest de la RD 561 concerné par ce projet.

Le projet ne compliquera pas plus les conditions de déplacement des autres espèces.

Cependant, lors du chantier, l'apport de matériaux polluants peut affecter les fossés et nuire, notamment, au crapaud commun. La mise en place de mesures de lutte contre la pollution accidentelle lors des travaux permettra de protéger cette espèce. Au final, les aménagements hydrauliques de ce projet permettront de réduire le risque de pollution accidentelle ce qui améliorera, à ce niveau, la situation actuelle.

En raison de la nature même du projet qui impacte une infrastructure routière déjà existante (RD561), la destruction des milieux naturels due à l'emprise du chantier et celle du projet sera de très faible superficie et se situe en bord de route.

Le projet d'aménagement des accotements de la RD 561 sur un tronçon de 2,2 km ne participera que de manière insignifiante au phénomène d'«effets cumulés» des impacts des infrastructures routières actuelles et celui des projets à venir sur le milieu naturel.

**Le projet présenté n'aura aucune incidence sur les habitats d'intérêt communautaire, ni sur les espèces végétales patrimoniales.**

**Les incidences du projet d'aménagement de la RD 561 à Mallemort sur les espèces d'intérêt communautaire seront au final nulles. Des mesures de compensation ne sont donc pas nécessaires.**

**Le projet d'aménagement des accotements de la RD561 Mallemort-Charleval, assorti de ses mesures d'intégration, ne porte pas atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires et ou patrimoniales, avérées ou potentielles, ayant justifié la désignation des ZPS et ZSC concernées.**

# Dossier d'évaluation des incidences

# SOMMAIRE

1.	Introduction.....	9
2.	Description du projet.....	10
2.1.	Localisation.....	10
2.2.	Situation actuelle.....	11
2.3.	Description générale du projet .....	11
2.3.1.	Phase projet .....	11
2.3.2.	Phase travaux.....	11
3.	L'aire d'étude vis- à-vis des sites Natura 2000 concernés.....	13
3.1.	L'aire d'influence .....	14
3.2.	Le DOCOB du SIC FR9301589 «La Durance» .....	14
3.3.	Le DOCOB de la ZPS FR9312003 « La Durance» .....	14
3.4.	Le DOCOB de la ZPS FR9310069 « Garrigues de lançon et chaines alentours» .....	15
3.5.	Le DOCOB de la ZSC FR9301585 « Massif du Luberon» .....	15
3.6.	Le DOCOB de la ZPS FR9310075 « Massif du Petit Luberon».....	15
4.	Contexte réglementaire .....	16
4.1.	Objectifs du réseau Natura 2000.....	16
4.2.	Transposition en droit français.....	17
5.	Etat initial de la zone d'étude située dans et à proximité des sites Natura 2000.....	18
6.	Le site Natura 2000 ZPS FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentours ».....	35
6.1.	Présentation du site Natura 2000 .....	35
6.2.	Analyse de l'état de conservation .....	37
7.	Le site Natura 2000 ZPS FR9312003 « LA DURANCE».....	40
7.1.	Présentation du site Natura 2000 .....	40
7.2.	Analyse de l'état de conservation .....	40
8.	Le site Natura 2000 SIC FR9301589 « LA DURANCE».....	53
8.1.	Présentation du site Natura 2000 .....	53
8.2.	Analyse de l'état de conservation .....	54
8.2.1.	Habitats naturels.....	54
8.2.2.	Espèces.....	55
9.	Le site Natura 2000 SIC FR9301585 « MASSIF DU LUBERON» .....	63
9.1.	Présentation du site Natura 2000 .....	63
9.2.	Analyse de l'état de conservation .....	63
9.2.1.	Habitats naturels.....	63
9.2.2.	Espèces.....	64
10.	Le site Natura 2000 ZPS FR9310075 « Massif du Petit Luberon » .....	66
10.1.	Présentation du site Natura 2000 .....	66

10.2.	Analyse de l'état de conservation .....	67
11.	Analyse des incidences directes, indirectes, temporaires ou permanentes du projet sur l'état de conservation des sites Natura 2000 concernés.....	68
12.	ANALYSE DES EFFETS EN PHASE CHANTIER.....	69
12.1.	Effets sur la faune.....	69
13.	ANALYSE DES EFFETS EN PHASE EXPLOITATION .....	70
13.1.	Effets sur la faune.....	70
13.2.	Effets sur les corridors biologiques .....	71
14.	EFFETS CUMULES DES AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT .....	72
15.	Mesures de suppression et de réduction des incidences dommageables du projet sur l'état de conservation des sites Natura 2000 concernés.....	73
15.1.	Mesures en faveur de la faune lors du chantier.....	73
15.2.	Mesures en faveur de la faune en phase exploitation.....	73
15.3.	Mesures en faveur des corridors en phase exploitation.....	73
16.	Conclusion .....	74

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Désignation des sites Natura 2000 .....	16
Tableau 2: Espèces animales présentes sur le site ZPS FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentours ».....	36
Tableau 3: Espèces animales présentes sur le site ZPS FR9312003 « La Durance » fiche issue du FSD (source : DREAL) .....	43
Tableau 4 : Habitats naturels présents sur le site SIC FR9301589 « La Durance » fiche issue du FSD (source : DREAL) .....	54
Tableau 5 : Espèces animales et végétales présentes sur le site SIC FR9301589 « La Durance » - fiche issue du FSD (source : DREAL) .....	55
Tableau 6 : Habitats naturels présents sur le site SIC FR9301585 « Massif du Luberon» fiche issue du FSD (source : DREAL) .....	63
Tableau 7 : Espèces animales et végétales présentes sur le site SIC FR9301585 « Massif du Luberon » - fiche issue du FSD (source : DREAL) .....	64
Tableau 8: Espèces animales présentes sur le site ZPS FR9310075 Massif du Petit Luberon».....	66
Tableau 9: Incidences du projet phase travaux sur les espèces animales d'intérêt communautaire de l'aire d'étude .....	69
Tableau 10: Incidences du projet phase exploitation sur les espèces animales d'intérêt communautaire de l'aire d'étude .....	70
Tableau 11: Proposition de mesures d'intégration en phase travaux .....	73
Tableau 12: Proposition de mesures d'intégration en phase exploitation.....	73
Tableau 13: Récapitulatif des engagements du Maître d'Ouvrage.....	74

## LISTE DES FIGURES

Figure 1: Plan de situation.....	10
Figure 2 : Schéma de principe des aménagements hydraulique .....	12
Figure 3 : Statuts de protection et inventaires de l'aire d'étude .....	13
Figure 4 :L'aire d'influence du projet .....	18
Figure 5 : Carte des habitats naturels .....	19
Figure 6 : Carte des arbres à conserver et protéger et zone à 50 km/h .....	75

## LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Ligne droite en direction de Charleval.....	9
Photo 2 : Bosquet de peupliers noirs .....	23
Photo 3 : Boisement de robiniers.....	23
Photo 4 : Boisement de peupliers blancs.....	23
Photo 5 : Alignement de platanes.....	24
Photo 6 : Helianthemum apenninum.....	25
Photo 7 : Bondrée apivore (@oiseaux.net).....	37
Photo 8 : Bruant ortolan (@oiseaux.net).....	37
Photo 9 : Busard Saint Martin (@oiseaux.net).....	37
Photo 10 : Faucon crécerelle (Azuréétudes).....	38
Photo 11: Milan royal (@oiseaux.net).....	39
Photo 12 : Le héron garde-boeuf (@oiseaux.net).....	45
Photo 13 : Milan noir (@oiseaux.net) .....	46
Photo 14 : Vanneau huppé (@oiseaux.net) .....	48
Photo 15 : Petit-duc scops (@oiseaux.net) .....	49
Photo 16 : Rollier d'Europe (@oiseaux.net).....	49
Photo 17 : Guêpier d'Europe (@oiseaux.net) .....	50
Photo 18 : Alouette Lulu (@oiseaux.net) .....	50
Photo 19: Le Grand Murin.....	56
Photo 20 : Le Grand Rhinolophe .....	56
Photo 21: Le Minioptère de Schreibers.....	57
Photo 22: Le Murin de Capaccini.....	57
Photo 23: Le Petit Murin .....	58
Photo 24: Le Petit Rhinolophe.....	58
Photo 25 : Le Rhinolophe Euryale .....	58
Photo 26: Le Vespertilion à oreilles échancrées .....	59

## 1. Introduction

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a pour projet d'aménager les accotements de la RD 561 sur un tronçon de 2,17 km entre Mallemort et Charleval dans les Bouches-du-Rhône. Ceci afin de sécuriser ce tronçon de route.

Le site de projet est situé non loin de cinq sites Natura 2000 (100 m au Sud, deux à 2,5km au Nord et deux autres à 5km au Nord).

L'objet du présent dossier est de vérifier la compatibilité de l'aménagement routier avec la conservation des habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire présentes dans le périmètre des sites concernés par la constitution du Réseau Natura 2000.



*Photo 1 : Ligne droite en direction de Charleval*

## 2. Description du projet

### 2.1. LOCALISATION

Le site de projet se trouve à l'Est de Malle-mort jusqu'à la limite de Charleva dans le département des Bouches-du-Rhône.

Plus précisément, il s'agit de la RD561 et des accotements sur un tronçon de 2,17 km entre Malle-mort et Charleva (13).

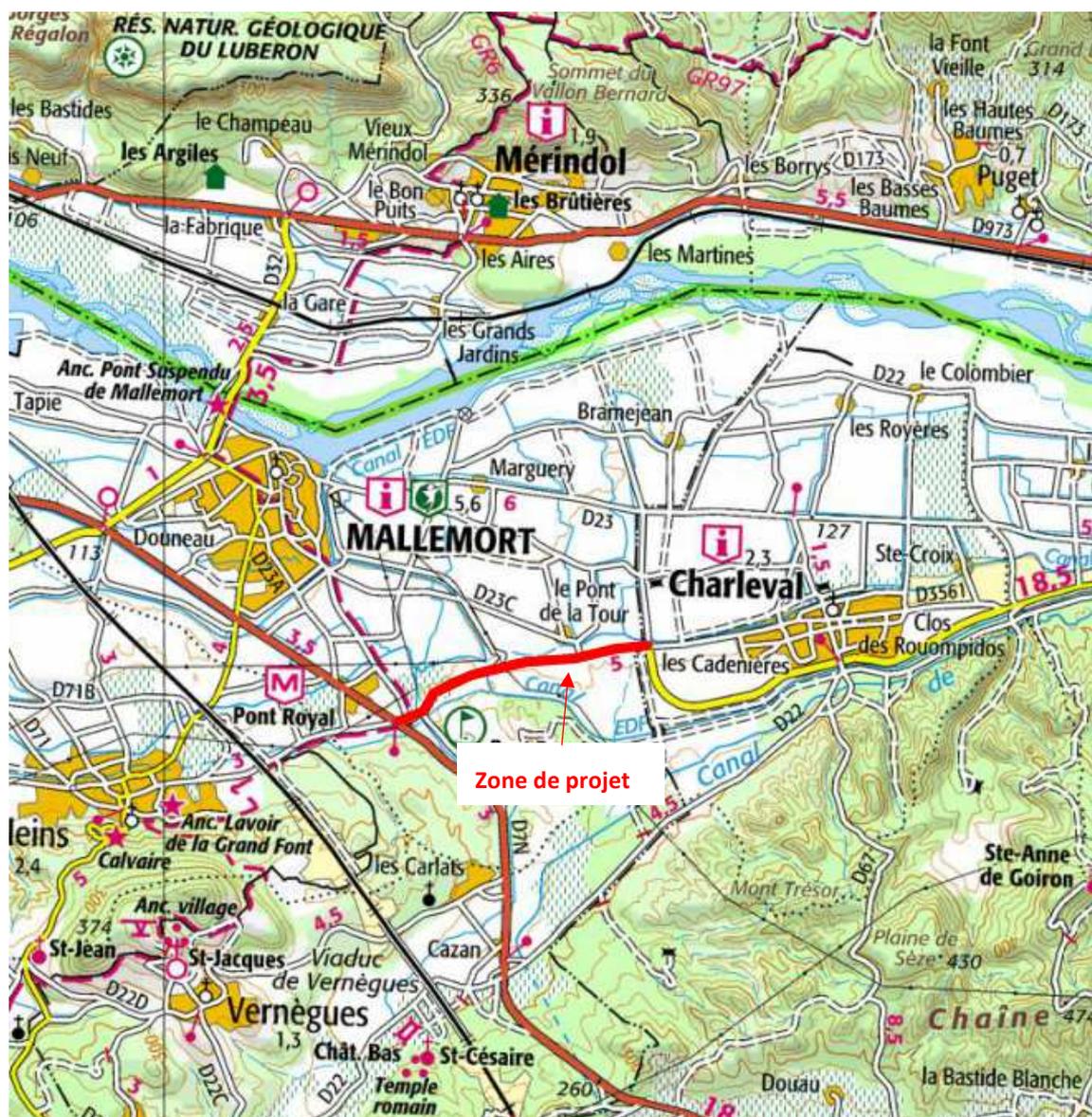


Figure 1: Plan de situation

## 2.2. SITUATION ACTUELLE

Le projet d'aménagement de la RD561 Mallemort-Charleval est bordée au Nord par le massif du Petit Luberon, à l'Ouest, par le talus de la ligne TGV, à l'Est, par l'agglomération de Charleval et au Sud, par la Chaîne des Côtes.

## 2.3. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET

*Cf. Figure 2 : Schéma de principe des aménagements hydrauliques*

### 2.3.1. Phase projet

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a pour projet d'aménager les accotements de la RD 561 sur un tronçon de 2,17 km entre Mallemort et Charleval dans les Bouches-du-Rhône. Ceci afin de sécuriser ce tronçon de route.

Le projet implique une imperméabilisation supplémentaire voisine de 4 665 m<sup>2</sup> par rapport à l'état actuel, ce qui correspond à une augmentation d'environ 30 %, sans augmentation notable de trafic ni des charges de pollution chroniques.

Le réseau pluvial futur de la plate-forme routière sera composé :

- de canalisations de collecte des eaux de ruissellement de la chaussée vers les fossés de rétention,
- de grilles et d'avaloirs recueillant les eaux de ruissellement de la chaussée.
- de cunettes d'écoulement vers les rétentions afin de limiter les risques d'érosion des talus et de comblement des fossés de rétention.

Ces fossés seront enherbés afin d'améliorer leur rendement de dépollution des eaux pluviales.

La localisation des aménagements hydrauliques se tiendra à distance des arbres existant en bord de RD561. Un maximum d'arbres sera conservé.

### 2.3.2. Phase travaux

L'accès au chantier et la circulation des engins se fera directement par la RD561.

Les travaux auront lieu de jour.

*Figure 2 : Schéma de principe des aménagements hydraulique*

### 3. L'aire d'étude vis-à-vis des sites Natura 2000 concernés

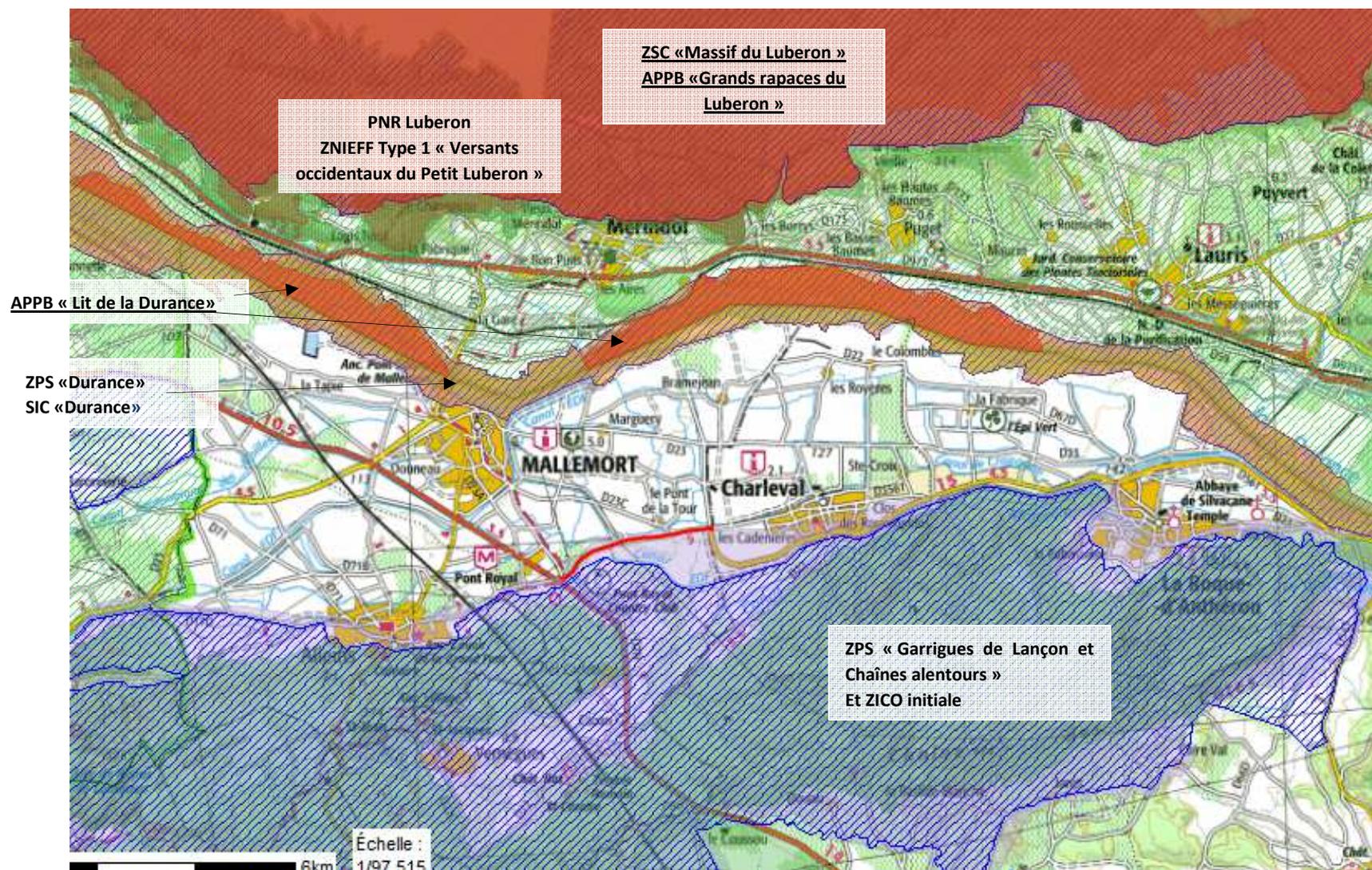


Figure 3 : Statuts de protection et inventaires de l'aire d'étude

### 3.1. L'AIRE D'INFLUENCE

Cette notion intègre les éventuelles incidences indirectes d'un projet ou d'une exploitation existante sur un habitat ou une espèce.

En fonction de l'incidence, elle peut s'étendre bien au-delà des limites administratives d'un site Natura 2000. Ex : un affluent ou partie d'affluent (non intégré dans un périmètre Natura 2000) en continuité d'un site Natura 2000 (cours d'eau principal) peut être inclus dans l'évaluation des incidences. Cette notion est donc particulièrement importante afin d'évaluer au mieux les incidences du projet ou d'une exploitation existante.

Les ruissellements sur le site de projet rejoignent des fossés de drainage dont le milieu récepteur est, in fine, le canal EDF, via l'ancien canal de Craponne.

L'aire d'influence du projet d'aménagement des accotements de la RD 651 est donc représentée par un fuseau de 50 mètres de large englobant le tracé actuel et les aménagements projetés et 100 mètres linéaires au niveau des fossés et canaux interceptés.

L'aire d'influence du projet d'aménagement de la RD561 Mallemort-Charleval est concernée par cinq sites Natura 2000 :

- ✓ La ZPS FR9310069 « **Garrigues de lançon et chaines alentours** » à 100 mètres au Sud du site de projet.
- ✓ La ZPS FR9312003 « **La Durance** » à 2,5 km au Nord de l'aire d'influence,
- ✓ Le SIC FR9301589 « **La Durance** » à 2,5 km au Nord de l'aire d'influence,
- ✓ La ZPS FR9310075 « **Massif du Petit Luberon** » à 5 km au Nord de l'aire d'influence,
- ✓ La ZSC FR9301585 « **Massif du Luberon** » à 5 km au Nord de l'aire d'influence.

Sur les sites Natura 2000 concernés par cette étude, il n'existe pas de Document d'Objectifs (DOCOB\*) approuvé.

#### \*Document d'Objectifs (DOCOB)

Le DOCOB vise à satisfaire aux exigences de la Directive « Habitats », en fixant pour 6 ans les objectifs de conservation à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. C'est une démarche novatrice initiée en France dont le document final est établi par un opérateur technique choisi par l'Etat, en concertation avec les opérateurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage présidé par le préfet. Ce document définit les orientations de gestion ainsi que les mesures réglementaires si nécessaires et les modalités de financement.

### 3.2. LE DOCOB DU SIC FR9301589 « LA DURANCE »

Il s'agit d'un Site d'Importance Communautaire le SIC FR9301589 "La Durance". Sur ce site, le DOCOB est en cours.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) est la structure animatrice désignée par le Préfet, responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB.

Le Tome 1 est en attente de validation.

### 3.3. LE DOCOB DE LA ZPS FR9312003 « LA DURANCE »

Il s'agit d'une Zone de Protection Spéciale la ZPS FR9312003 "La Durance". Sur ce site, le DOCOB est en cours.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) est la structure animatrice désignée par le Préfet, responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB.

Le Tome 1 est en attente de validation.

### **3.4. LE DOCOB DE LA ZPS FR9310069 « GARRIGUES DE LANÇON ET CHAINES ALENTOURS»**

Sur ce site Natura 2000, il n'existe pas de Document d'Objectifs\* (DOCOB).

### **3.5. LE DOCOB DE LA ZSC FR9301585 « MASSIF DU LUBERON»**

Le Parc Naturel Régional du Luberon est la structure animatrice désignée par le Préfet, responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre de ce DOCOB. Le Tome 1 et le Tome 2 ont été validés.

### **3.6. LE DOCOB DE LA ZPS FR9310075 « MASSIF DU PETIT LUBERON»**

Le Parc Naturel Régional du Luberon est la structure animatrice désignée par le Préfet, responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre de ce DOCOB. Le Tome 1 et le Tome 2 ont été validés.

## 4. Contexte réglementaire

### 4.1. OBJECTIFS DU RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Ce réseau assurera le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

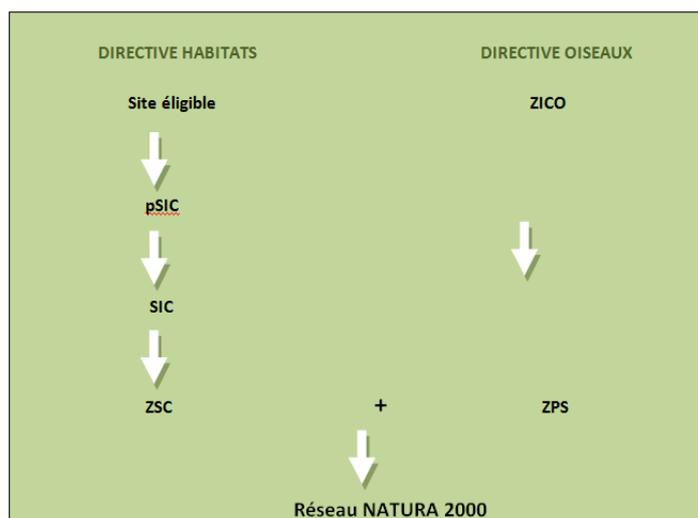
La directive Habitats Faune Flore comprend notamment :

- Une annexe I qui définit des habitats naturels d'intérêt communautaire ;
- Une annexe II qui définit des espèces d'intérêt communautaire.

Des inventaires ont été réalisés permettant d'établir les Formulaires Standard de Données (FSD : fiche d'identité pour chaque site Natura 2000) et les premières délimitations de sites. Ces sites ont ensuite été soumis à consultation par le préfet aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Après une mise en cohérence et une sélection au niveau européen, la liste des SIC a été établie par la Commission Européenne en accord avec les Etats membres ; cette liste peut encore évoluer.

Les Etats membres doivent ensuite convertir ces sites en Zones Spéciales de Conservation.



**Tableau 1: Désignation des sites Natura 2000**

Le réseau Natura 2000 est composé de sites désignés spécialement par chacun des états membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » de 1979 et « Habitats » de 1992.

Ce réseau sera constitué de la somme

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS) créées au titre de la directive Oiseaux du 2 avril 1979 (79/409)
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la directive Habitats Faune Flore du 21 mai 1992 (92/43).

## 4.2. TRANSPOSITION EN DROIT FRANÇAIS

C'est l'ordonnance du 11 avril 2001 qui ordonne la transposition de la directive Habitats et de la Directive Oiseaux en droit français.

Elle définit les ZPS et les ZSC.

Elle décrit également l'objet du réseau Natura 2000 et les modalités de consultations.

Cette ordonnance a été traduite dans le cadre réglementaire à travers :

- Le décret 8 novembre 2001, explicitant l'existence juridique des sites Natura 2000 et de leur désignation,
- Le décret du 20 décembre 2001 qui définit l'élaboration d'un document d'objectifs sur chaque site arrêté par le préfet.
- Le décret du 9 mai 2010 qui vise à la mise en conformité de la transposition en droit français.

Le document d'objectifs (DOCOB) doit être établi par les autorités administratives ; il s'agit d'un plan de gestion définissant les orientations de gestion et de conservation pour chaque site en concertation avec les administrations et les collectivités et les représentants des propriétaires et exploitants.

L'article R. 414-34 2 du Code de l'environnement prévoit que les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à réglementation environnementale (ICPE, IOTA...) et susceptibles d'affecter de façon notable un ou plusieurs sites Natura 2000,

- Doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences,
- Doivent dans cette notice démontrer leur cohérence avec les objectifs retenus de protéger et gérer cet habitat.

Cf. Annexe 1 : Extrait des textes réglementaires relatifs aux directives Habitats et Oiseaux

## 5. Etat initial de la zone d'étude située dans et à proximité des sites Natura 2000

Une reconnaissance de terrain a été réalisée le 07/05/2012, le 08/05/2012, le 10/05/2012, le 13/06/2012 et le 29/07/2012. Observation de l'avifaune avant 12h et prospection faunistique (espèces, indices et traces), et floristique (strates herbacée, arbustive et arborescente, ainsi que repérage des trous et fissures des arbres sénescents).

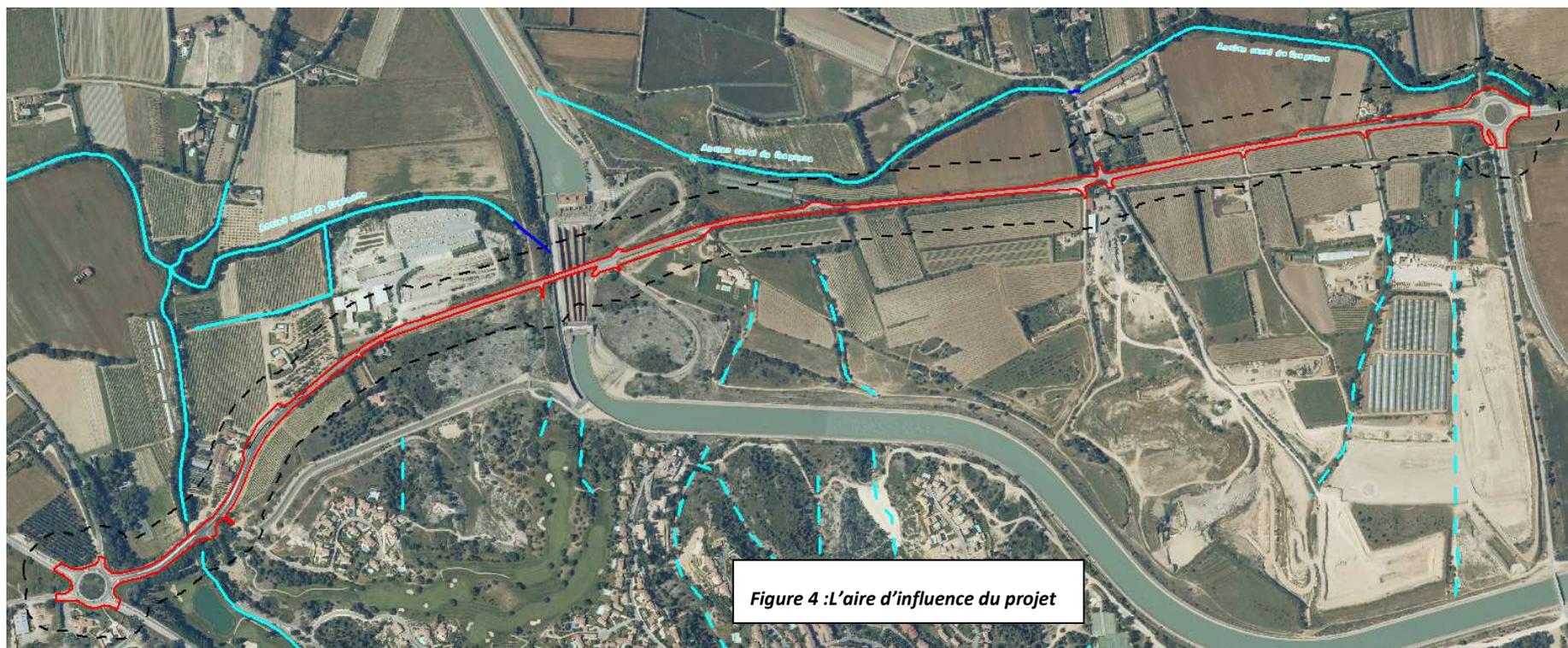


Figure 4 : L'aire d'influence du projet

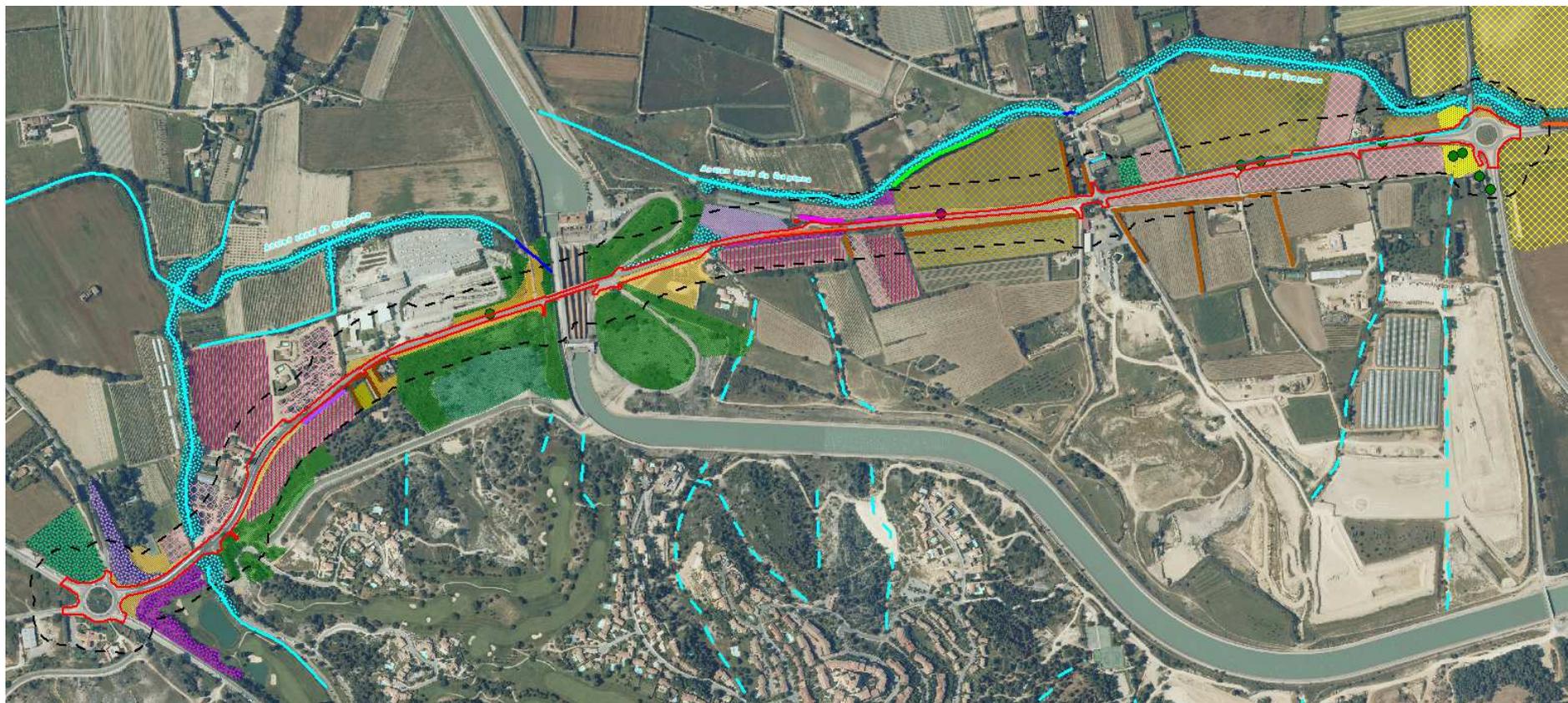
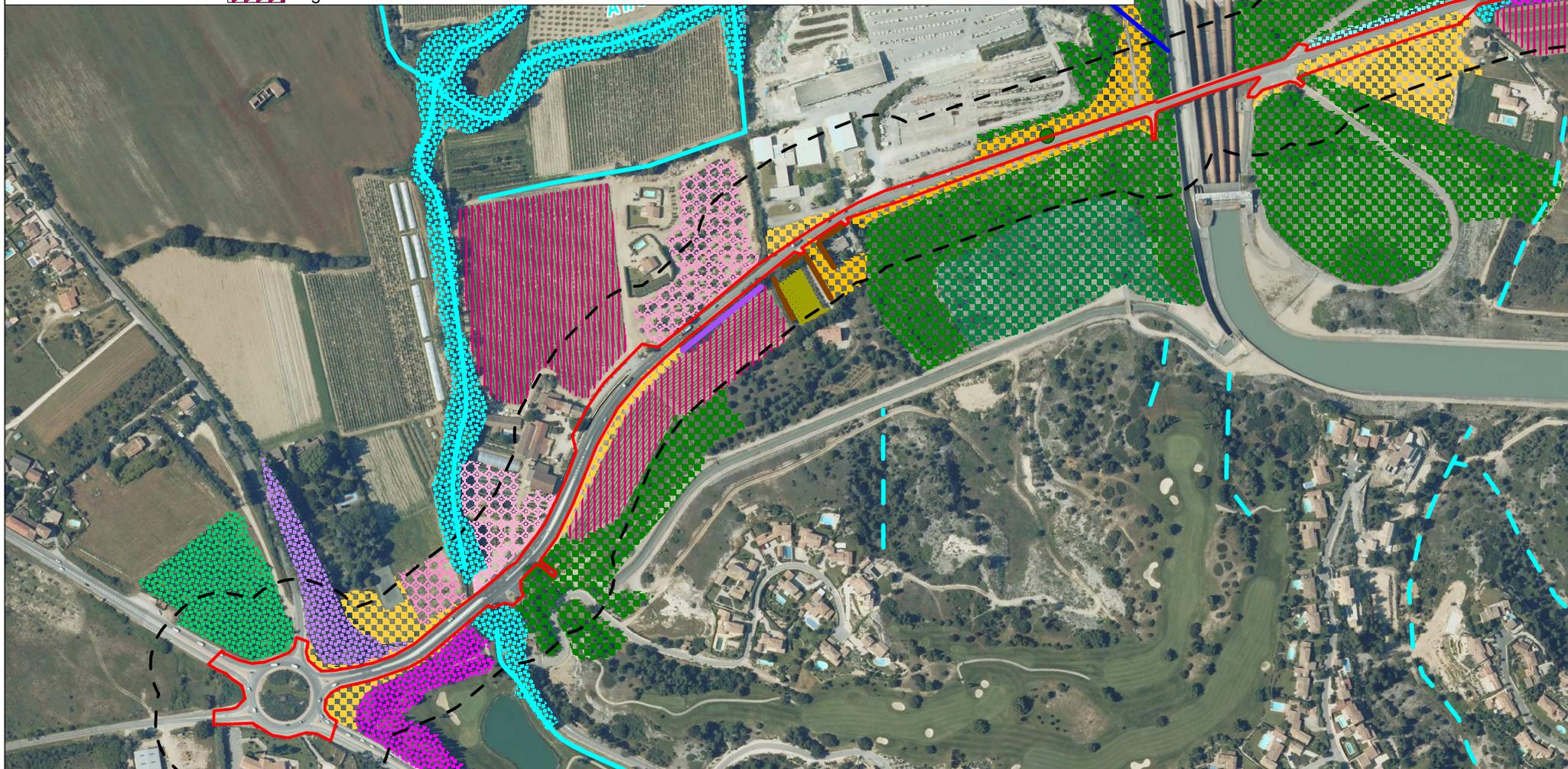
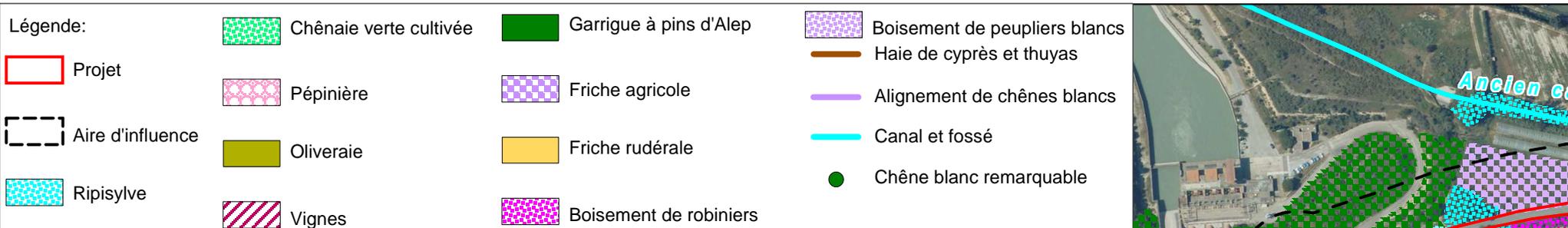
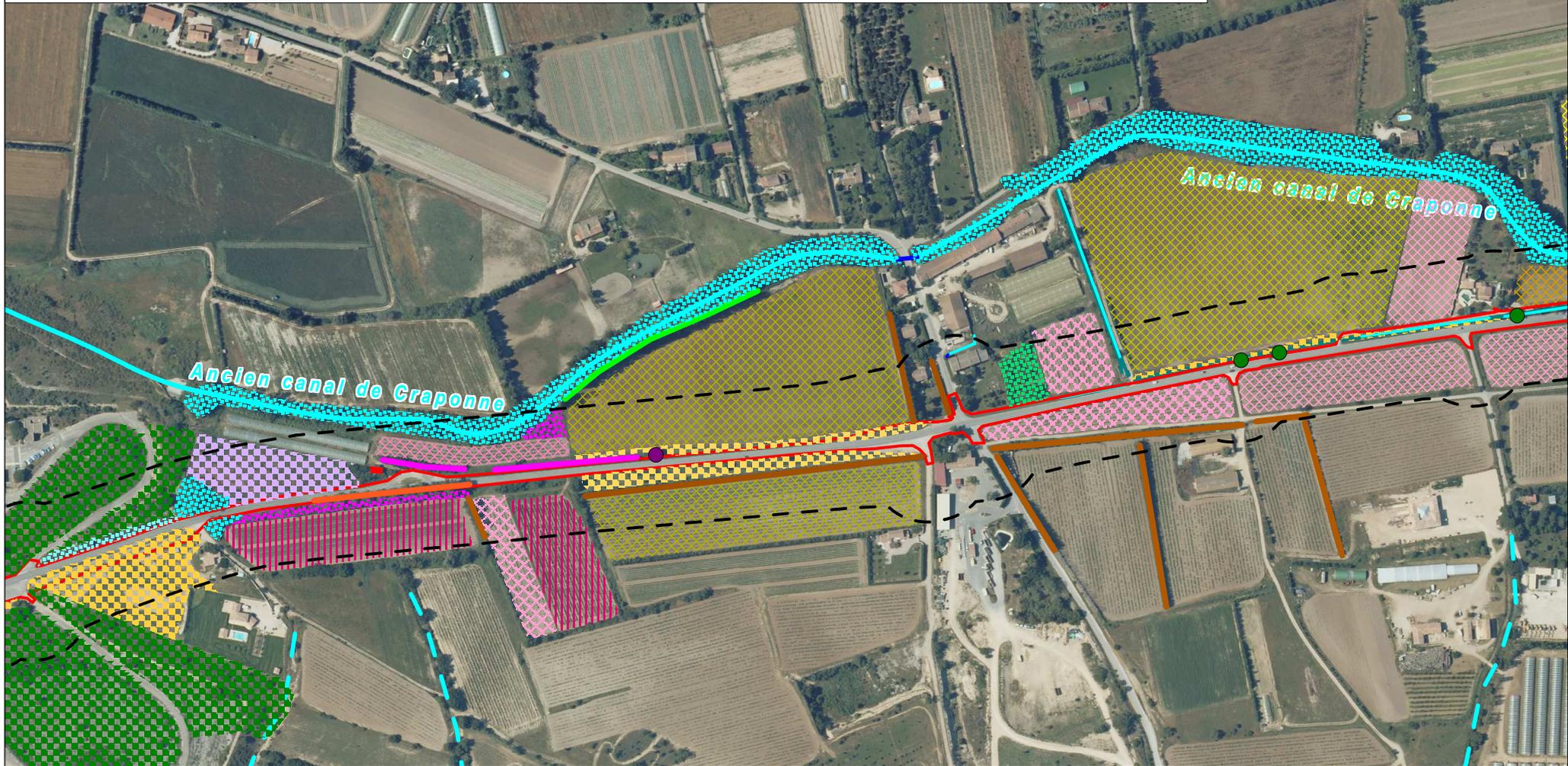
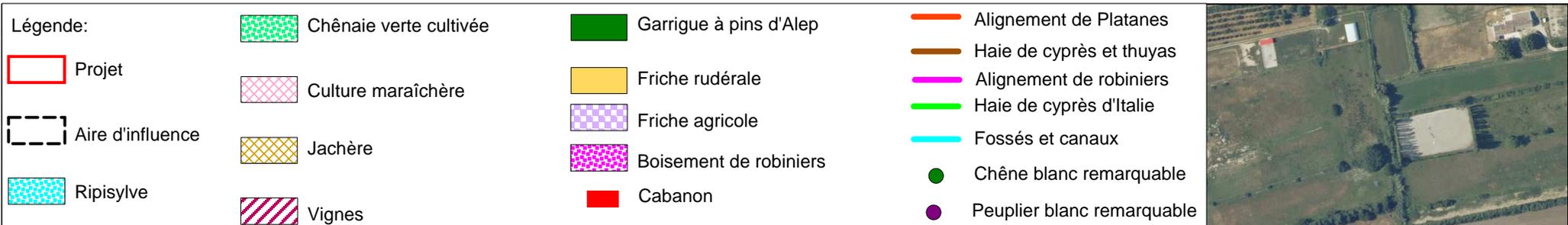


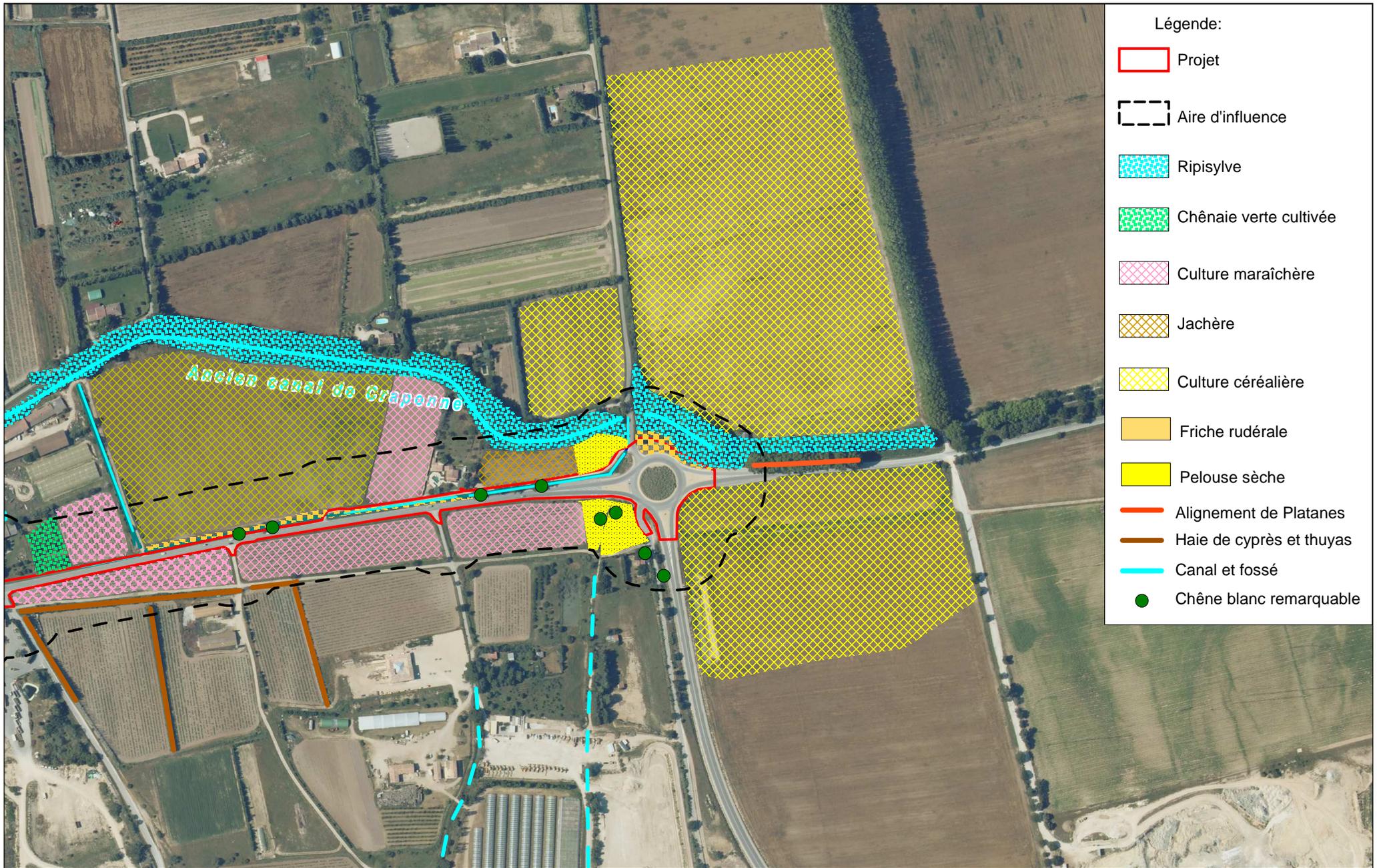
Figure 5 : Carte des habitats naturels



RD 651 à Mallemort (13) - Renforcement chaussée entre la RD7n et la déviation de Charleval RD 561c  
**Figure n° 5a: Carte des habitats au 1 / 5 000**



RD 651 à Mallemort (13) - Renforcement chaussée entre la RD7n et la déviation de Charleval RD 561c  
 Figure n° 5b: Carte des habitats au 1 / 5 000



RD 651 à Mallemort (13) - Renforcement chaussée entre la RD7n et la déviation de Charleval RD 561c  
**Figure n° 5c: Carte des habitats au 1 / 5 000**

Les habitats présents sur l'aire d'influence du projet et aux abords sont les suivants :

### Boisements de bord de RD 561



*Photo 2 : Bosquet de peupliers noirs*

Çà et là, où la friche rudérale n'est pas fauchardée, se sont développés des boisements pionniers : robiniers, peupliers noirs ou encore peupliers blancs.

Nous notons la présence, en bord de route, de quelques chênes blancs relictuels et de platanes de grande taille.

Tous ces arbres ne présentent pas de trou ni de fissure.



*Photo 4 : Boisement de peupliers blancs*



*hoto 3 : Boisement de robiniers*



**Photo 5 : Alignement de platanes**

**Flore**

*Platanus acerifolia, Populus alba, Populus nigra, Prunus dulcis, Robinia pseudoacacia et Quercus pubescens.*

**Faune**

Mammifères

Oiseaux

Étourneau sansonnet  
Pie bavarde

Insectes

Reptiles et amphibiens

**Zones de franchissement de la RD 561 pour les Chiroptères et les oiseaux.**

### Garrigue à pins d'Alep



Colonisation récente de la garrigue par le pin d'Alep et ponctuellement présence de rares chênes verts relictuels. Formation herbacée dominée par de petits arbrisseaux parfois nains.

Les chênes verts, en futaie, ne présentent pas de trous ni de fissures.



Photo 6 : *Helianthemum apenninum*

#### Flore

*Aphyllanthes monspeliensis, Asparagus acutifolius, Cistus albidus, Echinops ritro, Euphorbia cyparissias, Fumana ericoides, Fumana thymifolia, Helianthemum apenninum, Helianthemum oelandicum, Helianthemum salicifolium, Helichrysum stoechas, Petrorhagia prolifera, Phillyrea angustifolia, Pinus halepensis, Pistacia terebinthus, Quercus coccifera, Quercus ilex, Rhamnus cathartica, Rosmarinus officinalis, Rubia peregrina, Ruscus aculeatus, Spartium junceum, Staelina dubia, Stipa bromoides, Thymus vulgaris, Ulex parviflorus.*

#### Faune

Mammifères	Oiseaux	Insectes	Reptiles et amphibiens
Sanglier	Alouette lulu	Citron de Provence	Lézard vert occidental
Lapin de Garenne	Pie bavarde		Lézard des murailles
Ecureuil roux	Martinet noir		
Renard roux	Chardonneret élégant		
	Étourneau sansonnet		
	Fauvette mélanocéphale		
	Goéland leucopnée		
	Huppe fasciée		
	Mésange à longue queue		

	Mésange charbonnière Moineau domestique Pinson des arbres Pipit farlouse Pipit spioncelle Pouillot véloce Rougegorge familier Rougequeue noir Serin cini Tourterelle turque Troglodyte mignon Verdier d'Europe		
<b>Zone refuge pour les passeriformes.</b>			

## Vignes, cultures maraichères et céréalières



*Vignes et courges*



*Cultures en jachère*

Cultures intensives de vignes, courges, melons, blé...

### Faune

Mammifères

Sanglier

Oiseaux

Alouette des champs  
 Bondrée apivore  
 Buse variable  
 Choucas des tours  
 Circaète Jean-le-Blanc  
 Cochevis huppé  
 Corneille mantelée  
 Corneille noire  
 Faucon crécerelle  
 Guêpier d'Europe  
 Héron garde-boeufs  
 Perdrix rouge  
 Pigeon ramier  
 Rollier d'Europe  
 Vanneau huppé

Insectes

Reptiles et amphibiens

**Terrain de chasse pour de nombreux oiseaux et chauves-souris.**

### Fossés de drainage et Ancien Canal de Craponne



Ripisylve de l'Ancien Canal de Craponne dominée par le peuplier blanc. Notons aussi la présence de chênes blancs d'âge moyen.

#### Flore

*Populus alba, Fraxinus angustifolia, Ulmus minor, Acer platanoides, Arundo donax, Hedera helix, Calystegia sepium, Clematis flammula, Equisetum ramosissimum, Heliotropium europaeum, Juncus articulatus, Lycopodium europaeus, Lysimachia vulgaris, Lythrum salicaria, Rubus caesius, Scirpoides holoschoenus, Solanum nigrum.*

#### Faune

##### Mammifères

Renard roux  
Fouine  
Lapin de garenne

##### Oiseaux

Bergeronnette des ruisseaux  
Bergeronnette grise  
Épervier d'Europe  
Chouette hulotte  
Geai des chênes  
Milan noir

##### Insectes

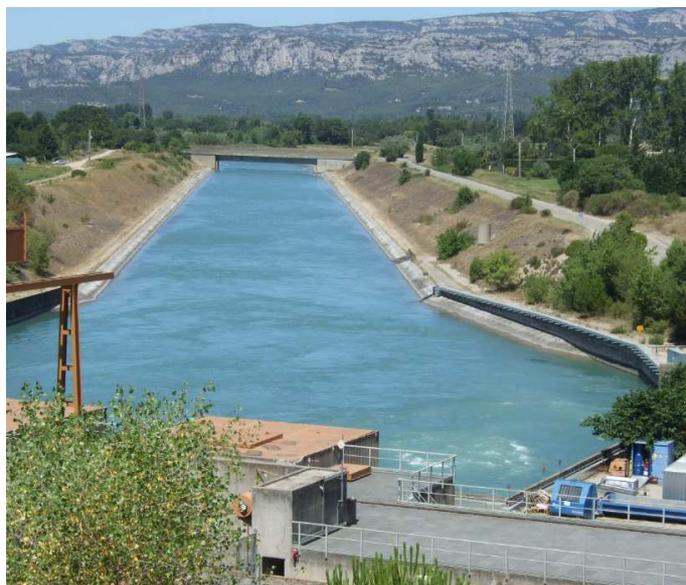
Sympetrum rouge sang

##### Reptiles et amphibiens

Crapaud commun

	Petit-duc scops Pic vert Pipit spioncelle Pouillot véloce Sittelle torchepot Fauvette mélanocéphale Mésange charbonnière Moineau domestique Pinson des arbres Rougegorge familier Rougequeue noir Serin cini Troglodyte mignon Verdier d'Europe		
<b>Axe de vol et réservoir d'insectes pour les Chiroptères.</b>			

## Le Canal EDF



### Faune

Mammifères

Oiseaux

Insectes

Reptiles et amphibiens

**Axe de vol et réservoir d'insectes pour les Chiroptères.**

### Friches rudérales



Terrains remaniés.  
Bord de route faucardé.

#### Flore

*Artemisia annua, Atriplex prostrata, Bituminaria bituminosa, Chenopodium murale, Cichorium intybus, Cirsium arvense, Clematis vitalba, Convolvulus arvensis, Conyza canadensis, Crepis foetida, Diplotaxis tenuifolia, Echium vulgare, Eryngium campestre, Euphorbia characias, Euphorbia segetalis, Euphorbia serrata, Lactuca serriola, Lonicera implexa, Malva sylvestris, Medicago sativa, Melilotus albus, Picris hieracioides, Plantago lanceolata, Portulaca oleracea, Senecio doria, Silybum marianum.*

#### Faune

##### Mammifères

Lapin de Garenne  
Renard roux

##### Oiseaux

Pie bavarde  
Tourterelle turque  
Geai des chênes

##### Insectes

Piéride du chou

##### Reptiles et

amphibiens

### Pelouse sèche



Ce sont des pelouses sèches hautes (0,8 m) à brachypode de Phénicie (*Brachypodium phoenicoides*), brome stérile (*Bromus sterilis*), folle avoine (*Avena fatua*) et carotte sauvage (*Daucus carotta*).

La strate arbustive est dominée par l'aubépine et le cornouiller sanguin.

#### Flore

*Aegilops ovata, Avena barbata, Avena fatua, Bromus sterilis, Brachypodium phoenicoides, Calamintha nepeta, Carlina corymbosa, Centaurea aspera, Centaurea paniculata, Chondrilla juncea, Cornus sanguinea, Crataegus monogyna, Dactylis glomerata, Daucus carota, Dichanthium ischaemum, Leuzea conifera, Melica minuta, Poa flaccidula, Prunus spinosa, Sanguisorba minor, Silene italica, Sixalix atropurpurea, Trifolium arvense.*

#### Faune

<u>Mammifères</u>	<u>Oiseaux</u>	<u>Insectes</u>	<u>Reptiles et amphibiens</u>
Fouine Lapin de Garenne Renard roux	Alouette lulu Pie bavarde Martinet noir Chardonneret élégant Étourneau sansonnet Fauvette mélanocéphale Goéland leucophée Huppe fasciée Mésange à longue queue Mésange charbonnière Moineau domestique Pinson des arbres Pipit farlouse Rougegorge familier Rougequeue noir Serin cini Tourterelle turque Troglodyte mignon Verdier d'Europe	Flambé Mégère Mélitée du plantain Citron de Provence Machaon Demi-deuil Marbré-de-vert	

**Pelouse de taille réduite. La strate arbustive de ce milieu accueille de nombreux passeriformes.**

### Pont en pierres maçonnées



Ce pont en pierres maçonnées se situe à l'entrée du Golf.

#### Faune

<u>Mammifères</u>	<u>Oiseaux</u>	<u>Insectes</u>	<u>Reptiles et amphibiens</u>
	Fauvette mélanocéphale Mésange charbonnière Moineau domestique Pinson des arbres Rougegorge familier Rougequeue noir Serin cini Troglodyte mignon Verdier d'Europe	Petite nymphe au corps de feu Caloptéryx splendide	Crapaud commun
<p><b>Les fissures et les disjointements de ce pont sont des gîtes de transition favorables aux chauves-souris.</b></p>			

### Cabanon agricole



Cabanon possédant une toiture entière.  
Présence d'ouvertures permanentes dans la porte et fenêtre.

#### Faune

<u>Faune</u>			
<u>Mammifères</u> Rat noir	<u>Oiseaux</u> Moineau domestique Rougegorge familier Rougequeue noir	<u>Insectes</u>	<u>Reptiles et amphibiens</u> Lézard des murailles Couleuvre à échelons
<b>Bâti agricole favorable pour l'hibernation de chauves-souris.</b>			

## 6. Le site Natura 2000 ZPS FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentours »

Cf. Annexe 2 : Fiche du site Natura 2000

### 6.1. PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000

D'une superficie de 27 471 hectares, ce site présente divers types d'habitats naturels : garrigues, boisements de feuillus ou de résineux, parcelles agricoles (vignobles, cultures maraîchères et céréalières), falaises et barres rocheuses. La diversité d'oiseaux est en grande partie liée à l'étendue des milieux ouverts et à leur complémentarité écologique : la zone est ainsi utilisée par de grands rapaces comme territoire de reproduction et d'alimentation. Elle est également riche en espèces d'oiseaux caractéristiques des milieux ouverts méditerranéens (fauvettes, Oedicnème criard, Pipit rousseline...).

Le site présente un intérêt d'ordre national à international pour la conservation de l'Aigle de Bonelli (4 couples potentiellement présents, sur 25 couples nichant en France).

Espèces dont la nidification reste à confirmer : Bondrée apivore, Pic noir, Bruant ortolan, Traquet oreillard, Fauvette orphée.

**Oiseaux**

Aigle de Bonelli ( <i>Hieraaetus fasciatus</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Balbusard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage.
Circaète Jean-le-blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Coucou geai ( <i>Clamator glandarius</i> )	Reproduction.
Crave à bec rouge ( <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage.
Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> )	Résidente. Etape migratoire.
Faucon crécerellette ( <i>Falco naumanni</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Faucon d'Eléonore ( <i>Falco eleonora</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Faucon kobez ( <i>Falco vespertinus</i> )	Etape migratoire.
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Fauvette passerinette ( <i>Sylvia cantillans</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Grive litorne ( <i>Turdus pilaris</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Guêpier d'Europe ( <i>Merops apiaster</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Oedicnème criard ( <i>Burhinus oedicanus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Outarde canepetière ( <i>Tetrax tetrax</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Petit-duc scops ( <i>Otus scops</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Hivernage.
Pie-grièche à tête rousse ( <i>Lanius senator</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Rollier d'Europe ( <i>Coracias garrulus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.

<sup>(3)</sup>Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

**Tableau 2: Espèces animales présentes sur le site ZPS FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentours »**

- fiche issue du FSD (source : DREAL)-

## 6.2. ANALYSE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION

Le FSD indique la présence 28 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dans la ZPS concernée par le projet.

**Les espèces communes avec la ZPS « La Durance » n'apparaissent pas ci-dessous.**

Il s'agit du :

✓ **Balbusard pêcheur (*Pandion haliaetus*)**

Espèce considérée comme étant en étape migratoire sur la ZPS. Cet oiseau se nourrit exclusivement de poisson, de ce fait il séjourne à proximité de milieux aquatiques : bord des lacs, fleuves, grands étangs, rivières mais aussi parfois côtes maritimes. Il est possible que des individus en migration survolent le secteur d'étude.

✓ **Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)**



Photo 7 : Bondrée apivore (@oiseaux.net)

Espèce considérée comme étant en étape migratoire et reproductrice sur la ZPS. Lors de la reproduction, la bondrée apivore occupe des terrains découverts et se nourrit dans la proximité des forêts où elle construit le nid. Elle fréquente les zones boisées de feuillus et de pins, les vieilles futaies entrecoupées de clairières. Son domaine s'étend également aux campagnes et aux friches peu occupées par l'homme.

**Une bondrée apivore a été observée le 29/07/2012 chassant, dans la plaine agricole, au Sud de l'aire d'influence.**

✓ **Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)**



Photo 8 : Bruant ortolan (@oiseaux.net)

Espèce considérée comme étant en étape migratoire et reproductrice sur la ZPS. Cette espèce niche, en été, dans les garrigues ou sur les pelouses de massif. Toutes les zones ouvertes et dégagées comme les cultures céréalières et les prairies peuvent potentiellement être exploitées par cette espèce lors de ses recherches alimentaires.

**Les vastes terres cultivées et les friches à l'Est de l'aire d'influence lui sont favorables comme zone de nourrissage.**

✓ **Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)**



Photo 9 : Busard Saint Martin (@oiseaux.net)

Espèce considérée comme étant en hivernage sur la ZPS. On peut le retrouver dans les zones humides mais on l'observe surtout dans les paysages ouverts (landes, pelouses sèches, tourbières et autres milieux humides). Steppe cultivée. Le nid, souvent de petite taille, est construit à terre dans la végétation herbacée, ce qui explique que bien des couvées sont menacées à l'époque des moissons.

**Il est possible que des individus nichent et se nourrissent dans les vastes champs de céréales à l'Est de l'aire d'influence.**

- ✓ **Coucou geai (*Clamator glandarius*)**  
Espèce considérée comme étant reproductrice sur la ZPS. La période de nidification intervient entre mi-avril et mi-juin. Le Coucou geai fréquente surtout les landes arborées, de préférence avec bosquets de chênes-lièges ou de pins parasols. Il est aussi présent dans les vergers, les plantations d'oliviers ou d'amandiers et même dans le vignoble pourvu qu'il soit parsemé de quelques haies. Il est possible que des individus en chasse survolent l'aire d'influence.

- ✓ **Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*)**  
Espèce considérée comme étant en hivernage sur la ZPS. Il est possible que des individus en migration survolent le secteur d'étude. Cette espèce est essentiellement rupestre, et aucune falaise n'est présente à proximité immédiate.

- ✓ **Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)**



Espèce considérée comme étant en étape migratoire et reproductrice sur la ZPS. Ce faucon se nourrit d'insectes, de lézards ou encore de petits mammifères dont le campagnol terrestre. **Le 13/06/2012, un faucon crécerelle mâle a été observé chassant de manière dans une friche rudérale rase au Sud du site de projet.**

**Photo 10 : Faucon crécerelle (Azurétiudes)**

- ✓ **Faucon crécerellette (*Falco naumanni*)**  
Espèce considérée comme étant en étape migratoire sur la ZPS. Cette espèce ne se reproduisant qu'en Crau sèche, il est possible que des individus en migration survolent le secteur d'étude.
- ✓ **Faucon d'Eléonore (*Falco eleonora*)**  
Espèce considérée comme étant en étape migratoire sur la ZPS. Il est possible que des individus en chasse survolent le secteur d'étude.
- ✓ **Faucon Kobez (*Falco vespertinus*)**  
Espèce considérée comme étant en étape migratoire sur la ZPS. Le faucon kobez apprécie particulièrement l'alternance d'espaces ouverts et d'arbres, de cultures et de bosquets clairsemés, ce qui explique sa présence à l'orée des forêts, près des prairies, dans les steppes et dans les larges vallées fluviales. Il est possible que des individus en chasse survolent le secteur d'étude pour accéder à la Durance.
- ✓ **Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)**  
Espèce considérée comme étant en étape migratoire sur la ZPS. Il est possible que des individus survolent le secteur d'étude.
- ✓ **Fauvette passerinette (*Sylvia cantillans*)**  
Espèce considérée comme étant en étape migratoire et reproductrice sur la ZPS. Il est possible que cette espèce fréquente le site de projet comme **zone de nourrissage** (insectes, graines et fruits). Cependant la proximité du réseau routier dense et l'ambiance sonore bruyante du secteur atténuent l'importance de ce milieu pour cette espèce.

✓ Grive litorne (*Turdus pilaris*)

Espèce considérée comme étant en étape migratoire et reproductrice sur la ZPS. Ces habitats sont souvent situés à l'intérieur de zones humides, à proximité de prairies, de vallées baignées par un cours d'eau, d'une tourbière ou d'un marécage. Pendant la nidification, on les trouve également parfois dans des parcs, des vergers, des jardins, en bordure de terres agricoles. Il est possible que des individus en migration survolent le secteur d'étude.

✓ Milan royal (*Milvus milvus*)

Photo 11: Milan royal (@oiseaux.net)

Espèce considérée comme en étape migratoire sur la ZPS. Cette espèce affectionne les forêts ouvertes, les zones boisées éparées ou les bouquets d'arbres avec des zones herbeuses proches, des terres cultivées, des champs de bruyères ou des zones humides. Les massifs d'étendue restreinte et les lisières forestières en paysage de campagne lui conviennent, en régions montagneuses surtout mais également en plaines. Tous ces habitats peuvent potentiellement être exploités par cette espèce lors de ses recherches alimentaires. Il est possible que des individus **chassent sur les parcelles agricoles du secteur d'étude.**

✓ Pic noir (*Dryocopus martius*)

Espèce considérée comme étant en étape migratoire et en hivernage sur la ZPS. Il est possible que des individus en migration survolent le secteur d'étude.

✓ Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*)

Espèce considérée comme étant reproductrice et en étape migratoire sur la ZPS. Fréquente les milieux secs et ensoleillés avec buissons et arbres éparés. Il est peu probable que cette espèce puisse fréquenter l'aire d'influence du projet.

La bondrée apivore, le bruant ortolan, le busard Saint-Martin et le milan royal chassent dans les vastes milieux ouverts aux abords de l'aire d'influence.

Le faucon crécerelle chasse dans les friches rudérales rases de l'aire d'influence.

L'ambiance sonore du trafic routier fait fuir l'avifaune vers les parcelles aux alentours.

La zone de projet peut être survolée par de nombreux oiseaux d'intérêt communautaire.

**L'aire d'influence possède une importance faible pour l'avifaune.**

## 7. Le site Natura 2000 ZPS FR9312003 « LA DURANCE »

Cf. Annexe 2 : Fiche du site Natura 2000

### 7.1. PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000

D'une superficie de 20 008 hectares, ce site est caractérisé par la Durance et son corridor alluvial. La Durance constitue la seule grande rivière provençale, à régime méditerranéen, dont la biostructure a profondément évolué depuis quelques décennies (aménagements hydroélectriques). Fréquentée par plus de 260 espèces d'oiseaux, la vallée de la Durance est certainement l'un des sites de France où la diversité avifaunistique est la plus grande. La plupart des espèces françaises (à l'exception de celles inféodées aux rivages marins ou aux étages montagnards) peut y être rencontrée. La Durance est régulièrement fréquentée par plus de 60 espèces d'intérêt communautaire, ce qui en fait un site d'importance majeure au sein du réseau Natura 2000.

Le site présente un intérêt particulier pour la conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire, telles que le Blongios nain (20 à 30 couples), le Milan noir (100 à 150 couples), l'Alouette calandre (6 à 10 couples, soit 20% de la population nationale) et l'Outarde canepetière (une quinzaine d'individus).

Les ripisylves, largement représentées, accueillent plusieurs colonies mixtes de hérons arboricoles (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron garde-boeufs...). Les roselières se développant en marge des plans d'eau accueillent de nombreuses espèces paludicoles (Héron pourpré, Butor étoilé, Blongios nain, Marouette ponctuée, Lusciniole à moustaches, Rémiz penduline...). Les bancs de galets et berges meubles sont fréquentés par la Sterne pierregarin, le Petit Gravelot, le Guêpier d'Europe et le Martin-pêcheur d'Europe.

Les zones agricoles riveraines constituent des espaces ouverts propices à diverses espèces patrimoniales (Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, etc.) et sont régulièrement fréquentées par les grands rapaces (Percnoptère d'Egypte, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin) nichant dans les massifs alentour (Luberon, Verdon, Alpilles, Lure ...).

La vallée de la Durance constitue un important couloir de migration. Ses zones humides accueillent de nombreux oiseaux hivernants (canards, foulques...) et migrateurs aux passages printanier et automnal.

### 7.2. ANALYSE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION

En l'absence de DOCOB approuvé, les données de base disponibles dans le Formulaire Standard de Données (FSD) du site font foi (actualisé en 2006).

## Espèces végétales et animales présentes

Afficher les infos ▼

**Oiseaux**

Aigle botté ( <i>Hieraaetus pennatus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Aigle de Bonelli ( <i>Hieraaetus fasciatus</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Etape migratoire.
Aigle royal ( <i>Aquila chrysaetos</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Alouette calandre ( <i>Melanocorypha calandra</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Alouette calandrelle ( <i>Calandrella brachydactyla</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Avocette élégante ( <i>Recurvirostra avosetta</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Balbuzard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Barge à queue noire ( <i>Limosa limosa</i> )	Etape migratoire.
Barge rousse ( <i>Limosa lapponica</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Bécasse des bois ( <i>Scolopax rusticola</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Bécassine des marais ( <i>Gallinago gallinago</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Bécassine double ( <i>Gallinago media</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Busard cendré ( <i>Circus pygargus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Buse variable ( <i>Buteo buteo</i> )	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Caille des blés ( <i>Coturnix coturnix</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Canard chipeau ( <i>Anas strepera</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Canard pilet ( <i>Anas acuta</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Canard siffleur ( <i>Anas penelope</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Canard souchet ( <i>Anas clypeata</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier gambette ( <i>Tringa totanus</i> )	Etape migratoire.
Chevalier guignette ( <i>Actitis hypoleucos</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier sylvain ( <i>Tringa glareola</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Cigogne blanche ( <i>Ciconia ciconia</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Cigogne noire ( <i>Ciconia nigra</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Circaète Jean-le-blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Combattant varié ( <i>Philomachus pugnax</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Courlis corlieu ( <i>Numenius phaeopus</i> )	Etape migratoire.

Crabier chevelu ( <i>Ardeola ralloides</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Crave à bec rouge ( <i>Pyrhhorcorax pyrrhhorcorax</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Cygne tuberculé ( <i>Cygnus olor</i> )	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Echasse blanche ( <i>Himantopus himantopus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Faucon émerillon ( <i>Falco columbarius</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Faucon hobereau ( <i>Falco subbuteo</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Faucon kobez ( <i>Falco vespertinus</i> )	Etape migratoire.
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Fauvette orphée ( <i>Sylvia hortensis</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage.
Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouin ( <i>Aythya ferina</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule morillon ( <i>Aythya fuligula</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule nyroca ( <i>Aythya nyroca</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Goéland cendré ( <i>Larus canus</i> )	Etape migratoire.
Gorgebleue à miroir ( <i>Luscinia svecica</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Grand Cormoran ( <i>Phalacrocorax carbo</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Grand Gravelot ( <i>Charadrius hiaticula</i> )	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Grande Aigrette ( <i>Egretta alba</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe à cou noir ( <i>Podiceps nigricollis</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe castagneux ( <i>Tachybaptus ruficollis</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe esclavon ( <i>Podiceps auritus</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe huppé ( <i>Podiceps cristatus</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grue cendrée ( <i>Grus grus</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Guêpier d'Europe ( <i>Merops apiaster</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Guifette moustac ( <i>Chlidonias hybridus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Guifette noire ( <i>Chlidonias niger</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Héron garde-boeufs ( <i>Bubulcus ibis</i> )	Résidente. Etape migratoire.
Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Hibou des marais ( <i>Asio flammeus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Hirondelle de rivage ( <i>Riparia riparia</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Hirondelle rousseline ( <i>Hirundo daurica</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Locustelle lusciniôide ( <i>Locustella luscinioides</i> )	Etape migratoire.
Lusciniolle à moustaches ( <i>Acrocephalus melanopogon</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Marouette de Baillon ( <i>Porzana pusilla</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Marouette ponctuée ( <i>Porzana porzana</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Marouette poussin ( <i>Porzana parva</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage.
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.

Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Mouette mélanocéphale ( <i>Larus melanocephalus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Mouette rieuse ( <i>Larus ridibundus</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Nette rousse ( <i>Netta rufina</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Oedicnème criard ( <i>Burhinus oedicnemus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Oie cendrée ( <i>Anser anser</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Oie des moissons ( <i>Anser fabalis</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Oie rieuse ( <i>Anser albifrons</i> )	Etape migratoire.
Outarde canepetière ( <i>Tetrax tetrax</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Petit Gravelot ( <i>Charadrius dubius</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Petit-duc scops ( <i>Otus scops</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Phragmite aquatique ( <i>Acrocephalus paludicola</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Plongeon arctique ( <i>Gavia arctica</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Plongeon catmarin ( <i>Gavia stellata</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Plongeon imbrin ( <i>Gavia immer</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Pluvier doré ( <i>Pluvialis apricaria</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Râle d'eau ( <i>Rallus aquaticus</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Râle des genêts ( <i>Crex crex</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Rémiz penduline ( <i>Remiz pendulinus</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Rollier d'Europe ( <i>Coracias garrulus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Rousserolle turdoïde ( <i>Acrocephalus arundinaceus</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Sarcelle d'été ( <i>Anas querquedula</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver ( <i>Anas crecca</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Spatule blanche ( <i>Platalea leucorodia</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Sterne pierregarin ( <i>Sterna hirundo</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Tadorne de Belon ( <i>Tadorna tadorna</i> )	Etape migratoire.
Torcol fourmilier ( <i>Jynx torquilla</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Vautour percnoptère ( <i>Neophron percnopterus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.

<sup>(3)</sup>Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

**Tableau 3: Espèces animales présentes sur le site ZPS FR9312003 « La Durance » fiche issue du FSD (source : DREAL)**

Le FSD indique que 107 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire fréquentent régulièrement la ZPS concernée par le projet.

Ce site Natura 2000 présente un intérêt particulier pour la conservation de 48 espèces d'oiseaux.

Il s'agit du :

- ✓ **Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*)**  
Présent d'août à avril, le Grand Cormoran fréquente l'ensemble de la vallée de la Durance en période hivernale et lors des phases migratoires. Ses effectifs hivernaux en augmentation jusque dans les années 2000-2001 sont depuis en constante régression. Ceci s'explique par le co-effet d'une réduction des populations nicheuses septentrionales associée à la dégradation de ses dortoirs le long de la Durance (dérangements et tirs de régulation). La situation actuelle est telle qu'aujourd'hui ses dortoirs ont été pour la plupart abandonnés ou nettement moins fréquentés avec pour conséquence directe la multiplication de dortoirs de moindres ordres dispersés sur l'ensemble du linéaire en Basse Durance. Les grands cormorans nichent à environ 1Km au Nord de l'aire d'influence. Il est possible que des individus **survolent** le secteur d'étude.
  
- ✓ **Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)**  
Principalement lié aux larges phragmitaies en PACA, ce héron menacé est en Durance un hivernant strict. Sa présence bien qu'annuelle se limite à quelques roselières de dimension notable présentant un bon état de conservation et un faible dérangement. Les rares milieux répondant à ses critères et occupés régulièrement sont dans le périmètre Natura 2000, les retenues de l'Escale et de Château-Arnoux, le Puy Sainte-Réparate (gravières et lit majeur) et la retenue de Mallemort/Mérindol qui accueillent, au Nord-Est de l'aire d'influence, au total de 10 à 20 oiseaux chaque hiver. L'existence d'habitats favorables pour l'espèce semble peu probable hors des zones énumérées ci-dessus. L'évolution actuelle de la Durance tend à la disparition de ces habitats (exemple de Courtine) avec pour premier symptôme la fragilisation progressive de la qualité des phragmitaies. La connaissance de l'espèce en Durance est bonne et le suivi des sites d'hivernage est suffisant. Habitants caractéristiques des zones humides, l'aire d'influence du site de projet ne convient pas à cette espèce. Il est possible que des individus en migration **survolent** le secteur d'étude.
  
- ✓ **Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)**  
La population durancienne de ce petit héron compte actuellement de 12 à 17 couples. Sa distribution en Durance se limite à quelques phragmitaies ainsi que des roselières âgées et stables dans le temps situées le plus souvent sur des plans d'eau artificiels (amont de la retenue comme sur Curbans ou Mérindol ou encore ancienne exploitation alluvionnaire comme les gravières du Puy Sainte-Réparate). Comme le Butor étoilé, l'exigence écologique de ce héron le restreint aux phragmitaies mais aussi aux contre-canaux, souilles, affluents, méandres et autres bras morts végétalisés. Habitants caractéristiques des zones humides, l'aire d'influence du site de projet ne convient pas à cette espèce. Il est possible que des individus en migration **survolent** le secteur d'étude.
  
- ✓ **Crabier chevelu (*Ardeola ralloides*)**  
Cet autre héron menacé ne se reproduit en PACA que dans le delta du Rhône avec une population très fluctuante. La phase d'augmentation des effectifs nicheurs amorcée depuis 2000 de l'Espagne à l'Italie en passant par la Camargue a certainement favorisé l'arrivée d'adultes prospecteurs aux abords des colonies d'ardéidés de basse Durance. La Moyenne Durance n'est pas encore concerné par ce phénomène et les seuls contacts de ce héron concernent que des migrants.  
La présence du Crabier chevelu est limitée à la Basse Durance.  
Habitants caractéristiques des zones humides, l'aire d'influence du site de projet ne convient pas à cette espèce. Il est possible que des individus en migration **survolent** le secteur d'étude.
  
- ✓ **Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)**  
Ce héron aux mœurs nocturnes est un nicheur inégalement réparti en Durance. Les bilans de reproduction jusqu'en 2000 avançaient moins de 40 couples situés principalement dans la colonie de Noves. Depuis, les colonies de héron de Gréoux, Pertuis et Mérindol dotées de plusieurs dizaines de couples de Bihoreau ont démontré leur importance. La découverte récente de nouveaux sites de reproduction laissent à penser que l'effectif efficace est aujourd'hui sous-estimé. Ainsi, des colonies sont à rechercher dans les boisements isolés du lit majeur ou dans les ripisylves rivulaires les moins fréquentées qui constituent des habitats attractifs.  
Habitants des zones humides, l'aire d'influence du site de projet ne convient pas à cette espèce. Il est possible que des individus en migration **survolent** le secteur d'étude.

✓ **Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*)**



**Photo 12 : Le héron garde-boeuf (@oiseaux.net)**

L'augmentation spectaculaire des effectifs nicheurs camarguais a entraîné l'arrivée de l'espèce en Basse Durance. Les colonies de Noves et Mallemort/Mérindol accueillent aujourd'hui plusieurs dizaines de nicheurs. Un dortoir existant depuis 6 ans abrite entre Avignon et Chateaufort des effectifs remarquables en Basse Durance avec plus de 600 individus en automne. Il est donc fort probable que cette espèce se reproduise également au sein d'autres colonies.

**Un héron garde-bœufs a été observé le 13/06/2012 dans un dans la plaine agricole, au Sud de l'aire d'influence.**

✓ **Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)**

Comme l'espèce précédente, l'augmentation des effectifs camarguais a favorisé la croissance des effectifs duranciens. Près d'une centaine de reproducteurs sont estimés aujourd'hui depuis la confluence Rhône-Durance jusqu'en amont de Sisteron.

Il est possible que des individus **survolent** le secteur d'étude.

✓ **Grande Aigrette (*Ardea alba*)**

La Grande aigrette est aujourd'hui commune en Basse Durance avec plusieurs dizaines (voire une centaine) d'oiseaux. Elle habite les grandes zones humides de plaine, s'installant souvent dans les larges roselières épaisses et inaccessibles. Ses terrains de chasse comprennent les prairies humides ou sèches, marais, rizières, lacs et étangs.

La Grande Aigrette se nourrit surtout de poissons et d'insectes aquatiques lorsqu'elle peut pêcher, sinon de micromammifères et d'insectes terrestres. Elle peut s'attaquer également aux lézards, aux mollusques et aux jeunes oiseaux. Elle fréquente également les prairies humides et les rizières.

Il est possible que des individus **survolent** le secteur d'étude.

✓ **Héron cendré (*Ardea cinerea*)**

Sans statut de conservation notable Les effectifs de cette espèce apparue nicheuse en 1981 en Durance sont depuis en augmentation. Les colonies de reproduction de Héron cendré sont essentielles au niveau des communautés de hérons puisqu'elle préfigure généralement l'installation des autres espèces, ce qui a été le cas avéré de Noves à Oraison, Mallemort et Pertuis.

Il est possible que des individus **survolent** le secteur d'étude.

✓ **Héron pourpré (*Ardea purpurea*)**

Nicheur irrégulier en Durance et en petit effectif (< 5 couples) répartis de la confluence en aval de Sisteron. Le héron pourpré se reproduit au bord des lacs et des marécages avec des roselières étendues. En dehors de la saison nuptiale, il préfère les zones humides plus ouvertes bordées de végétation. Les faciès lenticulaires de Durance favorisant les scirpaies et phragmitaies peuvent constituer des milieux attractifs pour cette espèce. La réduction de ses habitats de prédilection est en Durance nettement perceptible et se traduit par une quasi disparition de l'espèce parmi l'avifaune nicheuse. Il est possible que des individus **survolent** le secteur d'étude.

- ✓ **Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)**  
Sédentaire et migrateur, nicheur certain. Population nicheuse en pleine expansion (la population de France méditerranéenne est passée de 6 à 44 couples en l'espace de 10 ans). Les zones agricoles périphériques sont occasionnellement utilisées en halte migratoire. Il est possible que des individus **survolent** le secteur d'étude
- ✓ **Sarcelle d'été (*Anas querquedula*)**  
Espèce considérée comme étant en étape migratoire sur la ZPS.  
Il est possible que des individus en migration **survolent** le secteur d'étude.
- ✓ **Nette rousse (*Netta rufina*)**  
Des cas de nidification sont mentionnés (secteur de Cadenet notamment) mais restent trop anecdotiques pour indiquer une évolution des effectifs nicheurs. Le reste des données concernent des oiseaux hivernants qui se répartissent sur l'ensemble des plans d'eau duranciens, principalement autour de Cadarache et de Manosque.  
Habitants caractéristiques des zones humides, l'aire d'influence du site de projet ne convient pas à cette espèce. Il est possible que des individus en migration **survolent** le secteur d'étude.
- ✓ **Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*)**  
Hivernant strict et en faible effectif. Sa présence est limitée aux retenues artificielles de Serre-Ponçon à la confluence Rhône-Durance en des effectifs faibles (<10 oiseaux par hiver).  
Habitants caractéristiques des zones humides, l'aire d'influence du site de projet ne convient pas à cette espèce. Il est possible que des individus en migration **survolent** le secteur d'étude.
- ✓ **Aigle de Bonelli (*Hieraetus fasciatus*)**  
Cette espèce explore une immense zone lors de ses prospections alimentaires. Toutes les zones ouvertes et dégagées peuvent potentiellement être exploitées par cette espèce lors de ses recherches alimentaires. Il est possible que des individus **survolent** le secteur d'étude.
- ✓ **Aigle botté (*Hieraetus pennatus*)**  
Nicheur rare et en faible nombre (1 à 2 cas de reproduction ou tentative). La région PACA est en marge de l'aire de distribution connue de cette espèce.  
Il est possible que des individus en chasse **survolent** le secteur d'étude.
- ✓ **Milan noir (*Milvus migrans*)**  


Nicheur régulier en Durance, la connaissance de ses effectifs est partielle du fait de l'irrégularité de la répartition des couples et d'efforts de prospections insuffisants et hétérogènes. Les densités rencontrées en Durance sont assez remarquables et soulignent l'importance de la Durance pour cette espèce. Le nombre de nicheurs est estimé à plusieurs dizaines de couples entre Cadarache et Sisteron avec des concentrations de 30 couples dans les environs de Manosque. Pour nicher, il a besoin d'arbres qu'il trouve facilement en ripisylve et dans les zones plus sèches: il peut par exemple nicher dans les pentes boisées de chênes. Il peut également exploiter les pentes et falaises boisées, les pâturages et les bosquets aux abords des marais. Il ne consomme en grande majorité que des proies mortes. 75 à 90 % des proies capturées proviennent du milieu aquatique. Il s'agit de poissons malades ou crevés flottant à la surface.  
**Le 13/06/2012, un milan noir a été observé survolant la ripisylve de l'Ancien canal de Craponne au Nord de l'aire d'influence.**
- ✓ **Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*)**  
Quatre à trois couples nicheurs dans les contreforts de la Durance (Luberon, Massif des Alpilles) survolent régulièrement la Durance en période de reproduction. Les observations régulières de ce vautour au-dessus de la Durance (Mérindol et Cadarache anciennement) témoignent d'une

fréquentation régulière. Disponibilité en eau, et carcasses animales laissées au gré du courant sont sans doute deux facteurs importants pour sa présence. Cette espèce explore une immense zone lors de ses prospections alimentaires, aussi n'est-il pas exclu que des individus en chasse **survolent** le secteur d'étude de manière régulière.

✓ **Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*)**

Migrateur commun avec plusieurs centaines d'oiseaux par passage, la Durance constitue pour ce dernier un axe de migration prisé. En corollaire, les parcelles agricoles à l'Est du lit majeur riches en herpétofaune (reptiles) ont pour effet d'attirer les couples nicheurs situés sur les contreforts de la vallée de la Durance.

**Le 10/05/2012, un circaète a été observé survolant les vastes champs de céréales à l'Est de l'aire d'influence.**

✓ **Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)**

Assez commun bien que localisé, le busard des roseaux niche dans les grandes roselières, bordures des lacs et étangs, grandes baies, céréales ou plantations de jeunes arbres. Il est possible que des individus survolent le secteur d'étude.

✓ **Faucon hobereau (*Falco subbuteo*)**

Ce faucon discret est un estivant nicheur régulier le long de la Durance. Il apprécie globalement les zones ouvertes à semi-ouvertes comme les bois et bocages au milieu de prairies, de cultures, en bordure d'étangs et de lacs voire les forêts à clairières. Il affectionne particulièrement les cours d'eau, recherchant les ripisylves pour y nicher et les colonies d'hirondelles pour se nourrir et n'hésite pas parfois à utiliser un nid de corvidé sur les pylônes électriques.

Les habitats de l'aire d'influence ne peuvent pas convenir à cette espèce. Il est possible que des individus **survolent** l'aire d'influence.

✓ **Râle d'eau (*Rallus aquaticus*)**

La situation en Durance ne semble pas alarmiste même si d'importantes fluctuations des effectifs sont enregistrées suivant les années. Sa présence est essentiellement liée aux différentes retenues et anciennes gravières jouxtant la Durance.

Habitats caractéristiques des zones humides, l'aire d'influence du site de projet ne convient pas à cette espèce.

✓ **Marouette ponctuée (*Porzana porzana*)**

Régulièrement observée en halte migratoire sur certains sites, cette marouette est un nicheur occasionnel en très faibles effectifs dans les roselières de Basse Durance.

Habitats caractéristiques des zones humides, l'aire d'influence du site de projet ne convient pas à cette espèce. Il est possible que des individus en migration **survolent** le secteur d'étude.

✓ **Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*)**

Espèce considérée comme étant reproductrice sur la ZPS. Fréquente des terrains dégagés et ouverts, souvent steppiques : pâtures, cultures de céréales et d'autres herbacées. En hiver les prairies et grandes étendues plates.

Les habitats de l'aire d'influence ne peuvent pas convenir à cette espèce. Il est possible que des individus survolent l'aire d'influence.

✓ **Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*)**

De par ses exigences écologiques (iscles nus de grande superficie et à faible dérangement) incompatibles avec l'accélération du processus de fermeture des plages de galets, le périmètre de la ZPS Durance n'est plus un secteur favorable pour cette espèce.

Les habitats de l'aire d'influence ne peuvent pas convenir à cette espèce. Il est possible que des individus **survolent** l'aire d'influence.

✓ **Petit Gravelot (*Charadrius dubius*)**

Nicheur le long de la Durance, sa présence est liée aux iscles nus de galets et bien souvent à une configuration en tresse de la Durance favorisant des secteurs non fréquentés.

Les habitats de l'aire d'influence ne peuvent pas convenir à cette espèce. Il est possible que des individus **survolent** l'aire d'influence.

✓ **Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)**



Photo 14 : Vanneau huppé (@oiseaux.net)

Cet oiseau est typique des terrains découverts : marais d'eau douce ou salée (vasières), prairies et champs cultivés. Depuis les cas de nidification prouvés par J.L. Mille en 90 (un couple) et 91 (2 couples) en aval de Peyruis ainsi que la reproduction ponctuelle à Cadarache (années 1990-2000), il n'est plus en Moyenne Durance qu'un hivernant et un migrateur régulier des plaines de Beaumont de Pertuis à Sisteron. Les troupes hivernales varient sensiblement suivant les rigueurs de l'hiver. Il est possible que des individus **se nourrissent sur les vastes parcelles agricoles à l'Est de l'aire d'influence..**

✓ **Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*)**

En Basse Durance, c'est un migrateur et un hivernant commun. Des cas de reproduction réussis ou échoués ont été relevés ces dernières années mais trop fragmentaires pour engager des prospections spécifiques. Toutefois à l'occasion des dénombrements de Petit gravelot, une attention particulière sera à porter sur cette espèce. Le facteur dérangement humain semble expliquer la faible productivité des couples duranciens. Les habitats de l'aire d'influence ne peuvent pas convenir à cette espèce. Il est possible que des individus **survolent** l'aire d'influence.

✓ **Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*)**

La Durance constitue simplement un axe de migration pré-nuptial pour cette mouette. Elle migre principalement de jour en survolant les terres. Elle se nourrit en vol, à la surface de l'eau, en plongeant et en picorant à la surface tout en nageant. Il lui arrive de poursuivre en courant une proie au sol. Il est possible que des individus **survolent** l'aire d'influence.

✓ **Mouette rieuse (*Larus ridibunda*)**

La disparition récente de cette espèce de l'avifaune nicheuse de Durance est certainement liée aux dérangements répétés des anciennes colonies. Il est possible que quelques couples se reproduisent anecdotiquement dans les tronçons de Durance difficile d'accès.

Il est probable que des individus **survolent** le secteur d'étude.

✓ **Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)**

Toujours près de l'eau, cette sterne affectionne les îlots littoraux, les bordures de marais et d'étangs, les iscles de galets ou de sable dans le lit d'une rivière ou sur des plateformes artificielles. L'espèce occupe les zones humides et niche dans les marais et salines sur le littoral. Estivant nicheur, la Sterne pierregarin est de retour dans notre région dès la mi-mars mais les pontes sont déposés en mai et juin dans une cuvette à peine grattée sur le sol. En reproduction, la Sterne pierregarin est pour l'heure connue seulement de la Basse Durance. Elle est directement liée aux plages de galets peu ou pas végétalisés. Cet habitat est aujourd'hui en nette réduction/altération sur l'ensemble de la Durance. A l'heure actuelle, les colonies dotées de plus de 10 couples sont rares (secteur Rognonas) et c'est bien souvent à l'unité que se compte les couples. En Moyenne Durance, l'espèce nichait autrefois jusqu'à Château-Arnoux. A l'échelle régionale, son aire de nidification est réduite à une dizaine de sites ce qui confirme l'intérêt du maintien de l'espèce en Durance.

Habitant caractéristique des zones humides, l'aire d'influence du site de projet ne convient pas à cette espèce. Il est possible que des individus en migration **survolent** le secteur d'étude.

✓ **Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)**

Le grand-duc d'Europe habite généralement aux abords de falaises et escarpements rocheux, dans des zones de montagne, mais parfois aussi dans des boisements moins élevées avec versants abrupts et en terrains steppiques. En hiver, fréquente des terrains plus plats. Les massifs bordant la Durance abritent une densité remarquable de Grand-duc d'Europe. L'importante disponibilité trophique de la Durance assure la survie des couples et une bonne productivité annuelle en termes de jeunes. Il est possible que des individus **chassent** sur le secteur d'étude.

✓ **Petit-duc scops (*Otus scops*)**



Le hibou petit-duc est un oiseau sociable qui vit dans les arbres des vergers, parcs et jardins à proximité de l'homme ou dans des boisements clairs de feuillus en milieu semi-ouvert. Cette espèce se veut très commune dans la vallée de la Durance (en marge des ripisylves) comme dans l'ensemble de la Provence.

**Le 13/06/2012, un individu a été contacté dans la ripisylve de l'Ancien Canal de Craponne.**

Il est possible que des individus **chassent** sur les parcelles agricoles au Sud de cette ripisylve.

**Photo 15 : Petit-duc scops**  
(@oiseaux.net)

✓ **Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)**

En Durance, il occupe l'ensemble du linéaire avec toutefois des densités plus importantes sur les plans d'eau, canaux, amonts de radiers/barrage pour peu que les berges soient meubles. Nicheur commun dans les berges de Durance, les effectifs estimés jusqu'alors (50 à 100 couples in FSD) sont cohérents avec la situation actuelle.

Les habitats de l'aire d'influence ne peuvent pas convenir à cette espèce. Il est peu probable que des individus survolent le secteur d'étude.

✓ **Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*)**



C'est un estivant nicheur : espèce notée en période de reproduction (mars-septembre) mais qui n'est pas présente le reste de l'année. Son habitat doit tenir compte de deux paramètres :

-des cavités indispensables à sa nidification, qu'il recherche dans les forêts alluviales et les allées de platanes ou de peupliers,

-et des zones dégagées, des espaces ouverts favorables à la chasse aux insectes, qu'il trouve dans les friches viticoles, les campagnes cultivées avec bosquets et bois clairs, les prairies pâturées et les sablières. La présence du Rollier d'Europe est limitée à la Basse Durance, certainement due à l'intérêt de l'espèce pour un système forestier mûre

**Photo 16 : Rollier d'Europe**  
(@oiseaux.net)

Les boisements de l'aire d'influence ne possèdent pas de trous pouvant accueillir les rolliers d'Europe.

**Le 29/07/2012, un individu a été observé sur une ligne électrique à l'Est de la centrale EDF. Les bordures de cultures maraîchères basses constituent une zone de chasse pour les rolliers d'Europe.**

✓ **Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*)**



**Photo 17 : Guêpier d'Europe**  
(@oiseaux.net)

Les effectifs de cette espèce sont en nette régression en Durance depuis quelques années.

Les colonies fortes de plusieurs dizaines de couples ont désormais éclaté et il ne subsiste actuellement dans le périmètre ZPS que des colonies éparées dotées le plus souvent de moins de 10 couples nicheurs. D'importantes fluctuations inter-annuelles de l'effectif reproducteur sont observées en fonction de l'instabilité des berges notamment en Moyenne Durance.

**Les vastes cultures** constituent une zone de chasse pour les guêpiers d'Europe.

✓ **Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)**

Oiseau nocturne macro-insectivore, l'engoulevent est en Durance un oiseau bien présent. L'engoulevent d'Europe fréquente les friches, les bois clairsemés, aussi bien de feuillus que de conifères et les coupes.

Il est possible que des individus en chasse **survolent** le secteur d'étude. La ripisylve de l'Ancien Canal de Craponne est de taille trop réduite pour accueillir cette espèce.

✓ **Alouette lulu (*Lullula arborea*)**



**Photo 18 : Alouette Lulu** (@oiseaux.net)

Cette espèce niche dans les garrigues basses. En Durance, l'espèce ne se reproduit plus dans le lit majeur. On retrouve cette alouette soit dans les friches agricoles récentes non exploités ou à l'abandon, dans lesquelles le couvert de végétation est encore peu important soit sur les bordures des parcelles intensives, mais aussi près des piquets de clôture et des touffes de végétation arbustive.

**Le 10/05/2012, un individu a été contacté dans la garrigue basse au Nord e de l'aire d'influence.**

✓ **Alouette calandre (*Melanocorypha calandra*)**

Cette grosse alouette est inféodée aux pelouses sub-steppiques du bassin méditerranéen, de climat sec et chaud. Elle est typique des habitats ouverts de type pelouses sèches et pierreuses des plaines découvertes et continues, mais aussi immense champ de céréales.

Les habitats de l'aire d'influence ne peuvent pas convenir à cette espèce. Il est probable que des individus survolent l'aire d'influence.

✓ **Alouette calandrelle (*Calandrella brachydactyla*)**

Espèce considérée comme étant en étape migratoire sur la ZPS. Elle aime les terrains secs, sableux ou caillouteux, avec une végétation rase. C'est donc un oiseau des steppes et des terres cultivées sèches.

Aujourd'hui, très rare en Durance, moins de 5 couples se reproduisent dans le périmètre de la ZPS : Sa présence semble aujourd'hui anecdotique au regard du caractère limité des habitats favorables.

Les habitats de l'aire d'influence ne peuvent pas convenir à cette espèce. Il est peu probable que des individus survolent l'aire d'influence.

- ✓ **Hirondelle rousseline (*Hirundo daurica*)**  
 Cette hirondelle se trouve en Durance en limite nord de son aire de répartition. Ses effectifs sont donc sujets à d'importantes variations interannuelles. Les recensements menés jusqu'alors ne concernaient que le tronçon Cadenet-Jouques. Or, de nombreux milieux favorables se rencontrent plus en aval. Il est possible que des individus en migration **survolent** le secteur d'étude.
  
- ✓ **Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*)**  
 Cette hirondelle est en Basse Durance un nicheur régulier avec des colonies ponctuellement réparties dans les berges sableuses. Les grosses colonies regroupant plusieurs centaines de couples ont aujourd'hui disparu et ne subsistent actuellement que des colonies comptant quelques dizaines de couples. La localisation de ces nouvelles colonies est incomplète, tout comme l'évaluation de l'effectif reproducteur total.  
 Habitant caractéristique des zones humides, l'aire d'influence du site de projet ne convient pas à cette espèce. Il est possible que des individus en migration **survolent** le secteur d'étude.
  
- ✓ **Lusciniolle à moustaches (*Acrocephalus melanopogon*)**  
 Cette fauvette paludicole typiquement méditerranéenne se singularise en Durance par une situation non littorale (a contrario des autres populations françaises connues à ce jour). La perte d'habitats explique pour partie la régression nette du nombre de reproducteur amorcée depuis plusieurs dizaines d'années sur l'ensemble du territoire national. L'estimation d'une trentaine de couples et de 20-40 couples (FSD Janvier 2006) réparties de Mérindol à la confluence Durance-Verdon apparaît aujourd'hui surestimée et serait aujourd'hui plus proche de 10-15 couples.  
 Les habitats de l'aire d'influence ne peuvent pas convenir à cette espèce. Il est peu probable que des individus survolent l'aire d'influence.
  
- ✓ **Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*)**  
 Sa présence est limitée par la distribution de son habitat de prédilection, la roselière. L'espèce se répartie dans les phragmites/roseaux ceinturant les différentes pièces d'eau peu ou pas perturbées par des variations des niveaux d'eau. Perte et fragmentation d'habitats expliquent en partie le net recul de cette espèce. Des densités non négligeables persistent toutefois dans les larges phragmitaies (>30 chanteurs au Puy Sainte Réparate) et dans une moindre mesure dans certains tronçons lentiques où s'est installée une végétation palustre haute et dense.  
 Il est peu probable que des individus survolent le secteur d'étude.
  
- ✓ **Pipit rousseline (*Anthus campestris*)**  
 Espèce considérée comme étant reproductrice et en étape migratoire sur la ZPS. Cet oiseau habite les zones buissonneuses, les terrains vagues, les prairies sèches, les terres cultivées, les dunes sablonneuses, les rives sableuses des cours d'eau, les plateaux semi-arides, les versants de montagne, les terrains en friche, les landes de bruyère. Cette espèce niche en été à même le sol, profitant d'une dépression du terrain, et presque toujours à l'abri d'une plante, d'un buisson ou d'un arbuste.  
 Au sein du périmètre de la SIC et de la ZPS, les habitats favorables sont actuellement quasi-absents rendant l'estimation du nombre de reproducteurs (20-50 couples selon le FSD) tronquée.  
 Les friches rudérales et agricoles de l'aire d'influence ne peuvent convenir à la nidification de cette espèce de part la proximité de la RD 561.
  
- ✓ **Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)**  
 Cette espèce niche dans les garrigues basses.  
 Pas de prospections préconisées pour cette espèce qui est en Durance d'observations occasionnelles et dont les cas de nidification sont nuls.  
 Les milieux ouverts de l'aire d'influence ne sont pas colonisés par de la garrigue basse, il est peu probable que cette espèce fréquente l'aire d'influence.

✓ Rémiz penduline (*Remiz pendulina*)

Régulière en hivernage et commune en Basse Durance lors des migrations, la rémiz ne semble plus nicher aujourd'hui en Durance (comme sur l'ensemble de la PACA d'ailleurs).

La voie migratoire rhodanienne semble être depuis quelques années plus nettement empruntée, avec pour conséquence une diminution des effectifs en Durance.

Il est possible que des individus en migration **survolent** le secteur d'étude.

Le héron garde-bœufs, le circaète Jean-le Blanc et le vanneau huppé se nourrissent dans les vastes cultures céréalières aux abords de l'aire d'influence.

Le milan noir et le petit duc scops semblent nicher dans la ripisylve de l'Ancien Canal de Craponne et chassent dans les vastes cultures attenantes, hors de l'aire d'influence.

L'alouette lulu semble nicher et se nourrir dans la garrigue basse au bord du Canal EDF.

L'ambiance sonore du trafic routier tient à distance les oiseaux par rapport à l'aire d'influence.

La zone de projet peut être survolée par de nombreux oiseaux d'intérêt communautaire.

**L'aire d'influence possède une importance faible pour l'avifaune.**

## 8. Le site Natura 2000 SIC FR9301589 « LA DURANCE »

Cf. Annexe 2 : Fiche du site Natura 2000

### 8.1. PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000

D'une superficie de 15 954 hectares, ce site est caractérisé par La Durance et son corridor alluvial associé. La Durance constitue un bel exemple de système fluvial méditerranéen, présentant une imbrication de milieux naturels plus ou moins humides et liés au cours d'eau. La variété des situations écologiques se traduit par une grande diversité d'habitats naturels : végétation basse des bancs graveleux et des dépôts de limons, boisements bas, étendues d'eau libre, bras morts directement associés au lit de la rivière, ainsi que différentes formes de forêts installées sur les berges. La plupart de ces habitats est remaniée à chaque crue et présente ainsi une grande instabilité et originalité. Le site présente un intérêt particulier puisqu'il concentre, sur un espace réduit, de nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire à la fois marqués par les influences méditerranéenne et montagnarde.

La Durance assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement des espèces, tels que les poissons migrateurs), fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces). Concernant la faune, la Durance présente un intérêt particulier pour la conservation :

- de diverses espèces de chauves-souris,
- de l'Apron du Rhône, poisson fortement menacé de disparition.

Les espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes sur le site, et à rechercher lors des inventaires du DOCOB sont : Invertébrés (Cordulie à corps fin, Azuré de la Sanguisorbe, Damier de la Succise, Laineuse du Prunellier, Barbot, Isabelle de France). Espèces disparues ou dont la présence reste rarissime : Loutre d'Europe, Lamproie de Planer.

## 8.2. ANALYSE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION

En l'absence de DOCOB approuvé, les données de base disponibles dans le Formulaire Standard de Données (FSD) du site fait foi (actualisé en 2009).

### 8.2.1. Habitats naturels

Habitats naturels présents		Afficher les infos ▼	
	% couv.	SR <sup>(1)</sup>	
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	20 %	B	
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	10 %	C	
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	5 %	B	
Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	5 %	B	
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</b>	3 %	C	
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	2 %		
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	2 %		
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	2 %	B	
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2 %	C	
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	1 %		
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	1 %	C	
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	1 %		
<b>Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Carex davallianae</i>*</b>	1 %	C	
<b>Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>*</b>	1 %	B	

(1) Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

(2) Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

\*Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des États membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Tableau 4 : Habitats naturels présents sur le site SIC FR9301589 « La Durance » fiche issue du FSD (source : DREAL)

Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'est présent sur l'aire d'influence du site de projet.

## 8.2.2. Espèces

Espèces végétales et animales présentes		Afficher les infos ▼
<b>Amphibiens et reptiles</b>		<b>PR<sup>(2)</sup></b>
Cistude d'Europe ( <i>Emys orbicularis</i> )		C
Sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )		D
<b>Invertébrés</b>		<b>PR<sup>(2)</sup></b>
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )		C
<b>Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)*</b>		D
Ecrevisse à pattes blanches ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )		D
Grand capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )		D
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )		D
<b>Mammifères</b>		<b>PR<sup>(2)</sup></b>
Barbastelle ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	Reproduction. Etape migratoire.	C
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )		C
Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )	Reproduction. Etape migratoire.	C
Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	Hivernage. Etape migratoire.	C
Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> )	Hivernage. Etape migratoire.	C
<i>Myotis capaccinii</i> ( <i>Myotis capaccinii</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.	C
Petit Murin ( <i>Myotis blythii</i> )	Reproduction. Etape migratoire.	B
Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.	C
Vespertilion à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	Reproduction. Etape migratoire.	C
<b>Poissons</b>		<b>PR<sup>(2)</sup></b>
Alose feinte ( <i>Alosa fallax</i> )		C
Apron ( <i>Zingel asper</i> )		A
Barbeau méridional ( <i>Barbus meridionalis</i> )		C
Blageon ( <i>Leuciscus souffia</i> )		C
Bouvière ( <i>Rhodeus sericeus amarus</i> )		C
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )		D
Lamproie de rivière ( <i>Lampetra fluviatilis</i> )		D
Lamproie marine ( <i>Petromyzon marinus</i> )		D
Toxostome ( <i>Chondrostoma toxostoma</i> )		C

<sup>(1)</sup>Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

<sup>(2)</sup>Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux population présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

\*Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Tableau 5 : Espèces animales et végétales présentes sur le site SIC FR9301589 « La Durance » - fiche issue du FSD (source : DREAL)

- Les mammifères

Le FSD indique la présence du Castor d'Europe (*Castor fiber*) et de huit espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire dans la SIC concernée par le projet.

- ✓ **Castor d'Europe (*Castor fiber*)**

La Durance constitue un corridor écologique pour le Castor. Ce mammifère aux activités principalement nocturnes apprécie l'abondance de saules favorisée par les crues. Les connaissances de l'espèce en Durance se limitent actuellement à une aire de présence avérée qui s'étend de la Confluence du Rhône jusqu'en amont de Thèze (04). La progression de l'espèce a donc largement dépassé le barrage de Château-Arnoux, considéré par beaucoup comme un obstacle non franchissable. L'absence d'un travail de synthèse rigoureux sur la Durance explique une sous-évaluation nette des effectifs de ce rongeur nocturne par ailleurs en forte expansion.

Le lit majeur de la Durance se situe à environ 2 km de l'aire d'influence du site du projet. Le castor n'est pas présent dans l'Ancien Canal de Craponne.

- ✓ **Grand Murin (*Myotis myotis*)**



**Photo 19: Le Grand Murin**

Le Grand Murin affectionne les paysages ouverts et légèrement boisés tels que les parcs et les agglomérations. Il recherche la chaleur, s'abrite dans les bâtiments ou dans les grottes. En été, on trouve des colonies dans les greniers chauds, les clochers, les grottes. Certains sujets sont solitaires, on les trouve dans les nichoirs ou les trous d'arbres. En hiver, on rencontre le Grand Murin dans les grottes, les mines, les caves. Ils s'accrochent à découvert, mais souvent dans un espace protégé (grande cavité), rarement dans une fissure. Il est souvent en groupes. Il chasse sur des sols avec une végétation rase : sous-bois, prairies pâturées ou fauchées. Il capture principalement des grands coléoptères comme les carabes ou les bousiers.

- ✓ **Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)**



**Photo 20 : Le Grand Rhinolophe**

Ses gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie et sous un couvert végétal. Ses gîtes de reproduction sont variés : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes.

Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires. Il fréquente les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies (pâturés par des bovins, voire des ovins) ainsi que des ripisylves, landes, friches, vergers pâturés et jardins. Bien que cette espèce continue à régresser, elle est toujours présente en Provence. La plus grande colonie d'hibernation connue de la région se trouve dans les Alpilles. Elle accueillait 400 individus pendant l'hiver 1989-1990, elle n'en accueillait plus qu'une centaine pendant l'hiver 2003-2004.

✓ **Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)**



**Photo 21: Le Minioptère de Schreibers**

Il est cavernicole et grégaire, les rassemblements d'hibernation et de reproduction peuvent atteindre des dizaines de milliers d'individus. Il change de cavité en fonction de ses besoins (hibernation, transit, estivage) et des caractéristiques des cavités (température, humidité). C'est une espèce qui utilise les corridors, les haies et les ripisylves pour accéder à ses terrains de chasse qui sont les vergers bordés de haies, les forêts, la lande ou encore les milieux péri-urbains (éclairage public). Sa période d'hibernation est courte de décembre à fin février.

Dans les Bouches-du-Rhône, se trouve le seul gîte d'hibernation connu dans la région.

Il accueille 25 000 à 30 000 individus en hiver, soit probablement la totalité des populations estivales des Cévennes, de la vallée du Rhône et du Var. Notons au passage qu'un tel rassemblement dans un seul site, rend la population régionale particulièrement vulnérable. Ces cavités ne peuvent pas être totalement protégées par des grilles car les Minioptères ont besoin de passage de 30 par 40cm au minimum. Il a des ailes longues et étroites, adaptées à un vol rapide. Il chasse en plein ciel du plancton aérien (concentration de petits insectes). Il a été contacté dans tous les départements de la région. Les colonies de reproduction connues se situent dans le Var, les Alpes de Haute Provence et les Alpes Maritimes. L'espèce a disparu de plusieurs cavités suite à des travaux, des fouilles archéologiques et une sur-fréquentation touristique.

✓ **Murin de Capaccini (*Myotis Capaccinii*)**



**Photo 22: Le Murin de Capaccini**

Il hiberne soit dans des fissures profondes, soit dans des colonies mixtes, très souvent avec des minioptères de Schreiber. C'est une espèce inféodée aux milieux aquatiques lenticules, notamment les étendues d'eau calme. Les femelles Murin de Capaccini, ainsi que des mâles immatures, se réunissent courant avril dans le site de reproduction, généralement un site cavernicole. La mise bas est précoce et débute vers le 20 mai et se poursuit durant environ une semaine. La femelle met au monde un seul petit, très exceptionnellement deux. Les jeunes prennent leur envol 4 à 5 semaines après leur naissance. De juillet à novembre, il y a dispersion de l'essaim de reproduction, en particulier des jeunes.

C'est de décembre à février qu'ont lieu les accouplements et la phase d'hibernation dans le cas où le climat l'impose (en général, l'hibernation est entrecoupée de phases d'activité). En France, au cours des mois de décembre et janvier, les Murins de Capaccini se tiennent isolés ou en petits essaims d'une vingtaine d'individus dans des cavités, fissures, tunnels, mines ... Il est méditerranéen. Ses effectifs sont faibles et sa répartition est discontinue. En Provence, ses populations ont régressé.

✓ **Petit Murin (*Myotis blythii*)**



Photo 23: Le Petit Murin

En période d'hibernation, cette espèce est généralement isolée dans des fissures de cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de 6 à 12°C et d'hygrométrie élevée. En période d'estivage, il occupe généralement des cavités souterraines surtout en période de reproduction. L'affinité forte de cette espèce pour l'herbe haute l'amène à fréquenter en priorité les steppes ouvertes (avec une couverture buissonnante inférieure à 50%), prairies denses non fauchées et zones de pâturage extensif, voire les pelouses xériques où l'herbe haute est moins dense. Il capture principalement des sauterelles postées en haut des herbes.

✓ **Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)**



Photo 24: Le Petit Rhinolophe

Il occupe aussi bien les cavités naturelles qu'artificielles comme les caves, les grottes, les terriers ou les arbres creux. Il chasse le plus souvent autour de la végétation qui borde les zones humides, le long des lisières de forêt de feuillus ou des haies qui délimitent les pâtures. Il a quasiment disparu des Bouches du Rhône. Une faible population subsiste dans le Var.

✓ **Rhinolophe Euryale (*Rhinolophus euryale Blasius*)**



Photo 25 : Le Rhinolophe Euryale

C'est une espèce qui utilise en partie le milieu souterrain karstique au cours de son cycle biologique et qui gîte dans presque tous les habitats souterrains (grottes, anciennes mines, tunnels, etc.). Pour la chasse ils sélectionnent les formations arborées de feuillus et notamment les boisements de bordés de prairies ou de pelouses, les pré-bois ou les haies, principalement dans les 10 km autour du gîte. Il a disparu des Bouches du Rhône.

✓ **Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)**

**Photo 26: Le Vespertilion à oreilles échancrées**

C'est une espèce cavernicole et frileuse. Il recherche pour son hibernation de très grandes cavités sans courant d'air. Pour l'estivage, ses gîtes potentiels peuvent être très variés, sachant qu'il tolère la lumière naturelle et le bruit. Ce sont les premières chauves-souris à rejoindre les cavités d'hibernation et les dernières à en sortir, fin avril - début mai. L'élevage des jeunes a lieu dans des cavités souterraines ou des bâtiments. Les femelles se regroupent pour créer un microclimat favorable. Elles se mélangent parfois avec d'autres espèces, comme le grand rhinolophe, le grand murin ou le petit murin à oreilles échancrées. Le cycle de reproduction du murin à oreilles échancrées est plus tardif que celui des autres espèces, avec des mises bas fin juin - début juillet.

**Les fissures et disjointements du pont du Golf ainsi que le cabanon agricole ouvert possédant une toiture sont des gîtes favorables au Grand Murin, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Petit Murin, Petit Rhinolophe et Vespertilion à oreilles échancrées. Sont aussi présents dans l'aire d'influence des terrains de chasse favorables (cultures irriguées, canaux, fossés) et des corridors de vol (canaux, fossés) empruntés par le Grand Murin, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin de Capaccini, Petit Murin, Petit Rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées et Rhinolophe Euryale.**

- Les reptiles

Le FSD indique la présence d'un reptile de la famille des Tortues:

La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

La Cistude habite généralement les milieux aquatiques (zones humides ou cours d'eau) de petite taille et fortement végétalisés (roselières, jonchaies). Pour la ponte, elle choisit des milieux à végétation rase, clairsemée, bien ensoleillés, non inondables et proches d'habitats aquatiques.

Autrefois régulière en basse Durance, sa population durancienne très morcelée s'étend de la retenue de Mallemort à la Confluence Verdon-Durance. Ses effectifs sont faibles et sa présence n'y est plus que ponctuelle dans le périmètre. Les concentrations les plus importantes sont notées dans le secteur de la Roque d'Anthéron (13) où plusieurs dizaines de 32 d'individus fréquentent les bras morts. Ailleurs, les observations sont plus ponctuelles comme c'est le cas aux gravières du Puy Ste Réparate en 1999 ou à la confluence Durance-Verdon.

Seuls des fossés d'irrigation et de drainage sont présent dans l'aire d'influence du projet. Ces milieux aquatiques ne sont pas des habitats favorables à cette espèce.  
Ce projet aura une incidence nulle pour la cistude d'Europe.

- Les amphibiens

Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Le Sonneur occupe généralement des eaux stagnantes peu profondes, bien ensoleillées ou du moins non ombragées en permanence. Les berges doivent être peu pentues pour qu'il puisse accéder facilement au point d'eau. S'il n'apprécie pas les eaux courantes, on peut cependant le rencontrer dans des flaques d'eau situées en bordure de rivière.

En Moyenne Durance, la tendance est également à la disparition et à la fragmentation des populations. Actuellement, aucune station n'est identifiée dans le périmètre du SIC « Durance » mais plusieurs se situent à faibles distances (secteur Ventavon-Curbans ou secteur Valernes). Les stations du secteur Ventavon – Curbans se caractérisent par des habitats particulièrement dégradés où l'emprise agricole a fortement réduit ces habitats potentiels. L'espèce s'y réfugie dans des habitats marginaux et peu stables (ornières en eau sur un motocross « sauvage », canaux d'irrigation régulièrement curés, bassins en fond de sablière). La population de la Sablière du Beymon n'a pu être contrôlée en 2009.

Seuls des fossés d'irrigation et de drainage sont présent dans l'aire d'influence du projet. Ces milieux aquatiques ne sont pas des habitats favorables donc ce projet aura une incidence nulle pour le sonneur à ventre jaune.

- Les poissons

Le FSD indique la présence de neuf espèces de poissons:

Le site de projet comprend des fossés d'irrigation. Ces milieux aquatiques anthropiques de l'aire d'influence ne sont pas des habitats favorables à ces espèces sensibles.  
**Ce projet aura une incidence négligeable pour les poissons.**

- Les invertébrés

Le FSD indique la présence quatre espèces d'insecte :

- ✓ L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

Ce crustacé est le seul représentant indigène des écrevisses françaises. De petite taille, il fréquente les cours d'eau de bonne qualité de l'Europe. En France, l'espèce a fortement régressé dans la moitié nord en raison de la pollution des eaux et de l'aménagement des rivières mais aussi en raison de la concurrence avec les écrevisses exotiques. Elle reste présente voire abondante dans la moitié Sud du pays mais dans des zones restreintes. En région PACA, elle n'est recensée que dans les petits cours d'eau de très bonne qualité.

Le site de projet comprend des fossés d'irrigation. Ces milieux aquatiques anthropiques de l'aire d'influence ne sont pas des habitats favorables à cette espèce sensible.

Ce projet aura une incidence nulle pour l'écrevisse à pattes blanches.

- ✓ L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

La présence hydrophytes et d'hélophytes à tiges tendres et creuses tels que le Cresson de fontaine semble indispensable pour la ponte et la protection des larves. Ceci en offrant un abri pour les œufs en cas d'assèchement temporaire en été. Cet odonate est reconnu comme l'un des odonates dont la larve est la plus sensible à la charge organique des cours d'eau. Cette sensibilité à la qualité de l'eau fait de cette espèce un indicateur potentiel de la qualité des habitats.

Les milieux aquatiques de l'aire d'influence n'accueillent pas d'habitat favorable à cette espèce donc ce projet aura une incidence nulle pour cette espèce.

- ✓ L'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)

Les papillons adultes volent en été (juillet-août) et pondent en août sur les feuilles des plantes hôtes. Les chenilles éclosent entre 10 et 15 jours après et se nourrissent sur diverses espèces végétales comme l'Eupatoire chanvrine, des cirses, chardons, orties, mais également sur des espèces ligneuses comme le noisetier, les genêts, les chênes.

L'aire d'influence abrite des espèces végétales favorables pour ce papillon notamment quelques rares chênes verts. Cependant, seule la sous-espèce rhodensis, endémique de l'île de Rhodes est d'intérêt patrimonial.

- ✓ Le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*).

Sa taille adulte varie de 24 à 55 mm. Il dépose ses œufs dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres. Les larves sont xylophages et se développent sur des Chênes. Les adultes s'alimentent de sève au niveau de blessures fraîches et de fruits mûrs.

C'est une espèce principalement de plaine de tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers, mais aussi des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé (parcs urbains, alignements de bord de route).

L'aire d'influence du projet n'abrite pas de chêne sénescents favorable pour le Grand Capricorne. Ceci permet de conclure que ce projet aura une incidence nulle pour cette espèce.

- ✓ Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

L'habitat larvaire de *Lucanus cervus* est le système racinaire de souche ou d'arbres feuillus dépérissant (majoritairement les chênes).

L'aire d'influence du projet n'abrite pas de chêne sénescent ou autre essence favorable pour le Lucarne Cerf-volant. Ceci permet de conclure que ce projet aura une incidence nulle pour cette espèce.

## 9. Le site Natura 2000 SIC FR9301585 « MASSIF DU LUBERON »

Cf. Annexe 2 : Fiche du site Natura 2000

### 9.1. PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000

Le site abrite des végétations méso et supra-méditerranéennes d'un grand intérêt : pelouses des Théro-Brachypodietea, landes à Genêt de Villars, groupements rupestres, hêtraie...

Le coléoptère Curculionidae terricole Meira vaclusiana est endémique de la région, il a été décrit du Luberon qui représente sa zone de répartition la plus importante connue. Il est inféodé aux pelouses sèches présentes dans les zones sommitales et les secteurs de "Craux".

Ce massif calcaire, orienté Est/Ouest et formé au moment de la surrection des Pyrénées, est coupé dans sa partie centrale par une "combe" dans laquelle coule l'Aiguebrun, seul cours d'eau du Luberon. Le Petit Luberon, à l'ouest, est constitué de calcaires urgoniens, compacts, alors que le Grand Luberon, à l'est, est formé de calcaires marneux.

### 9.2. ANALYSE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION

#### 9.2.1. Habitats naturels

Habitats naturels présents		Afficher les infos ▼
	% couv.	SR <sup>(1)</sup>
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	43 %	C
<b>Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Théro-Brachypodietea*</b>	12 %	C
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	5 %	
<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)*</b>	3 %	C
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	3 %	C
Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	1 %	C
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	1 %	
Hêtraies calcicoles médio-européennes à Cephalanthero-Fagion	1 %	C
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	1 %	C
<b>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tillo-Acerion*</b>	1 %	C
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	1 %	C
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	1 %	C
<b>Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*</b>	1 %	
Grottes non exploitées par le tourisme	1 %	C

Tableau 6 : Habitats naturels présents sur le site SIC FR9301585 « Massif du Luberon » fiche issue du FSD (source : DREAL)

Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'est présent sur l'aire d'influence du site de projet.

## 9.2.2. Espèces

Espèces végétales et animales présentes		Afficher les infos ▼
<b>Invertébrés</b>		<b>PR<sup>(2)</sup></b>
Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)		D
<b>Barbot (Osmoderma eremita)*</b>		C
Damier de la Succise (Euphydryas aurinia)		C
<b>Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)*</b>		C
Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes)		D
Grand capricorne (Cerambyx cerdo)		C
Laineuse du prunellier (Eriogaster catax)		D
Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)		C
<b>Rosalie des Alpes (Rosalia alpina)*</b>		D
<b>Mammifères</b>		<b>PR<sup>(2)</sup></b>
Grand Murin (Myotis myotis)	Etape migratoire.	C
Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)	Hivernage. Etape migratoire.	C
Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii)	Etape migratoire.	C
Petit Murin (Myotis blythii)	Etape migratoire.	C
Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)	Hivernage. Etape migratoire.	C
<b>Poissons</b>		<b>PR<sup>(2)</sup></b>
Barbeau méridional (Barbus meridionalis)		C
Blageon (Leuciscus souffia)		C

<sup>(1)</sup> Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

<sup>(2)</sup> Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

\* **Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.**

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 mai 2011. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

Tableau 7 : Espèces animales et végétales présentes sur le site SIC FR9301585 « Massif du Luberon » - fiche issue du FSD (source : DREAL)

**Les espèces communes avec le SIC « La Durance » n'apparaissent pas ci-dessous.**

✓ Barbot (*Osmoderma eremitat*)

Il fréquente les vieux arbres creux : chênes, châtaigniers, saules, hêtres, platanes. Il pond ses œufs dans le terreau ou le bois dégradé des cavités suffisamment réchauffées par le rayonnement solaire.

L'aire d'influence du projet n'abrite pas de chêne sénescents ou autre essence favorable pour le Lucarne Cerf-volant. Ceci permet de conclure que ce projet aura une incidence nulle pour cette espèce.

✓ Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

Le damier de la Succise est lié aux milieux ouverts à végétation basse: pelouses, prairies sèches ou humides, surtout sur substrat calcaire, jusqu'à 2 600 m d'altitude.

Dans le cas des prairies humides, la Succise des prés (*Succisa pratensis*) est la plante hôte principale des chenilles. Sa présence est donc indispensable au développement de l'espèce dans la plupart des milieux.

D'autres plantes hôtes peuvent également être utilisées, en particulier sur les pelouses calcicoles et prairies sèches, notamment la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*) et la Scabieuse des champs (*Knautia arvensis*).

La hauteur de végétation est importante, notamment quand la plante hôte des larves est rare : une végétation trop haute réduit alors la probabilité de présence de l'espèce. D'une manière générale, il semble qu'elle doive être inférieure à 30 cm.

La Succise des prés et la Scabieuse colombarie ne sont pas présentes dans l'aire d'influence du projet. Seule, la Scabieuse des champs est présente en faible proportion dans les bordures fleuries des champs de l'aire d'influence. Cette végétation a une hauteur supérieure à 60 cm. Il ne s'agit pas, ici, de milieux semi-ouverts de type pelouse sèche.

De plus, la recherche active de cette espèce dans l'aire d'influence, le 10/05/2012 en période favorable, n'a pas permis d'observer le Damier de la Succise.

Les formations végétales de l'aire d'influence du projet ne sont pas favorables au Damier de la Succise.

✓ Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*)

L'espèce fréquente les forêts, les lisières et les haies où sont présents les arbres nourriciers des chenilles principalement aubépines et prunelliers. Bien que sa biologie soit encore peu connue, les méthodes sylvicoles modernes (enrésinement, introduction d'espèces exotiques, arrachage des aubépines) jouent manifestement un rôle néfaste sur son maintien. La destruction des haies en zones agricoles lui est également préjudiciable. La végétation de l'aire d'influence n'est pas favorable à cette espèce.

✓ Rosalie des alpes (*Rosalia alpina*)

Cet insecte est assez commun en montagne (Alpes et Pyrénées), et il peut également l'être en plaine, tout en étant généralement localisé. Elle pond ses œufs dans les blessures des arbres, ses larves se nourrissent du bois de l'arbre et les adultes émergent à la fin du mois de juin et volent jusqu'en août. Ils semblent se nourrir du liquide qui suinte des blessures des arbres. Elle semble avoir une préférence pour les arbres têtards, les hêtres, les saules et les frênes. La végétation de l'aire d'influence n'est pas favorable à cette espèce.

L'aire d'influence du projet n'abrite aucun insecte ou habitat d'insectes d'intérêt communautaire.

## 10. Le site Natura 2000 ZPS FR9310075 « Massif du Petit Luberon »

Cf. Annexe 2 : Fiche du site Natura 2000

### 10.1. PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000

Site d'importance Nationale pour la reproduction de plusieurs espèces de rapaces : Percnoptère d'Egypte (*Neophron percnopterus*), Aigle de Bonelli (*Hieraaetus fasciatus*), Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*).

Espèces végétales et animales présentes		Afficher les infos ▼
<b>Oiseaux</b>		
Aigle de Bonelli ( <i>Hieraaetus fasciatus</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.	
Aigle royal ( <i>Aquila chrysaetos</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage.	
Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.	
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.	
Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.	
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage.	
Circaète Jean-le-blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.	
Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.	
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage.	
Fauvette à lunettes ( <i>Sylvia conspicillata</i> )	Reproduction.	
Fauvette orphée ( <i>Sylvia hortensis</i> )	Reproduction.	
Fauvette passerinette ( <i>Sylvia cantillans</i> )	Reproduction.	
Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.	
Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.	
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.	
Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.	
Oedicnème criard ( <i>Burhinus oedicnemus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.	
Ple-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.	
Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.	
Roulier d'Europe ( <i>Coracias garrulus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.	
Traquet oreillard ( <i>Oenanthe hispanica</i> )	Reproduction.	
Vautour percnoptère ( <i>Neophron percnopterus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.	

<sup>(3)</sup> Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

Tableau 8: Espèces animales présentes sur le site ZPS FR9310075 Massif du Petit Luberon»

- fiche issue du FSD (source : DREAL)

## 10.2. ANALYSE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION

Le FSD indique la présence 22 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dans la ZPS concernée par le projet.

***Les espèces communes avec les ZPS « La Durance » et « Garrigues de Lançon et Chaînes alentours » n'apparaissent pas ci-dessous.***

- ✓ **Traquet oreillard (*Oenanthe Hispanica*)**  
 Cette espèce fréquente les zones de garrigues ouvertes, présentant des mosaïques de pelouses et de surfaces très ouvertes. Elle était signalée comme très commune dans le Luberon (des garrigues basses au sommet du grand Luberon). Il semble qu'elle ne se reproduise plus que dans des secteurs très localisés et de manière sporadique de la ZPS. Cette espèce est très liée à la dynamique végétale post incendie, ce qui peut expliquer sa relative «abondance» (22 couples) dans les secteurs incendiés de Mérindol (en 1980) et dans les quelques petits secteurs du domanial de Cheval Blanc où sont mis en œuvre des feux dirigés.  
 Les milieux de l'aire d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.
  
- ✓ **Fauvette à lunettes (*Sylvia conspicillata*)**  
 La fauvette à lunettes fréquente des habitats ouverts alternant buissons bas et hautes herbes comme par exemple la garrigue et le maquis. La sansouire est également appréciée de l'espèce. Se reproduit aussi dans les champs de lavande dans les Alpes-de-Haute-Provence.  
 Les milieux de l'aire d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.
  
- ✓ **Fauvette passerinette (*Sylvia cantillans*)**  
 En dehors des périodes de passage qui sont les seuls moments où il fréquente les plaines basses, cet oiseau s'installe de préférence dans les garrigues, sur les flancs des collines et même dans les montagnes. Les endroits arides exposés au soleil et les vallons ombragés lui conviennent aussi bien. Il requiert simplement une végétation buissonnante assez touffue et de hauteur moyenne telle que les maquis de chênes, les taillis, les clairières et les lisières des bois, les fourrés des versants rocailleux, les prairies et les zones boisées éparses.  
 Les milieux de l'aire d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.

## **11. Analyse des incidences directes, indirectes, temporaires ou permanentes du projet sur l'état de conservation des sites Natura 2000 concernés**

Les tableaux suivants indiquent les incidences directes et indirectes, temporaires ou permanentes, qui affectent les espèces animales de l'Annexe II de la Directive Habitats présentes ou potentiellement présentes dans l'aire d'influence du projet d'aménagement routier.

## 12. ANALYSE DES EFFETS EN PHASE CHANTIER

### 12.1. EFFETS SUR LA FAUNE

ESPECES ANIMALES	INCIDENCES DU PROJET D=Directe ou I= Indirecte P=Permanente ou T=Temporaire	NIVEAU D'INCIDENCES
<b>Grand Murin</b> <b>Grand Rhinolophe</b> <b>Minioptère de Schreibers</b> <b>Murin de Capaccini</b> <b>Petit Murin</b> <b>Petit Rhinolophe</b> <b>Rhinolophe Euryale</b>	I/T : nuisances sonores dues aux travaux	<b>Nul</b> : Les travaux auront lieu de jour.
	D/P : destruction de gîtes	<b>Nul</b> : Le cabanon et le pont du Golf ne seront pas affectés par le projet. Les amandiers comportant des fissures ne seront pas détruits et le projet se tiendra à plus de 10 mètres de ces arbres.
	D/T : destruction de terrain de chasse	<b>Négligeables</b> : Les terrains de chasse (cultures, canaux, fossés) ne seront pas affectés par le projet. Seuls les bords de route subiront des modifications.
	D/P : interruption de corridor de vol	<b>Négligeable</b> : Les corridors de vol ne connaîtront pas de nouvelle coupure. Les tremplins verts (arbres de bords de route) seront tous maintenus par la conservation d'un maximum d'arbres.
<b>Milan noir</b>	I/T : nuisances sonores dues aux travaux	<b>Négligeable</b> : les travaux se cantonneront en bord de route et la majeure partie du linéaire de la ripisylve se situe à plus de 100 mètres du projet.
	D/T : perte territoire de chasse	<b>Négligeable</b> : La ripisylve de l'Ancien Canal de Craonne ne sera pas impactée lors du chantier qui ne modifiera pas les ouvrages de franchissement de ce canal avec la RD 561.
<b>Alouette lulu</b>	I/T : nuisances sonores dues aux travaux	<b>Négligeable</b> : les travaux se cantonneront en bord de route.
	D/T : perte territoire de chasse	<b>Négligeable</b> : les travaux se cantonneront en bord de route.
<b>Rollier d'Europe</b> <b>Circaète Jean-le-Blanc</b> <b>Bondrée apivore</b> <b>Faucon crécerelle</b>	D/T : perte territoire de chasse	<b>Nul</b> : Seuls les bords de route seront impactés par le projet d'aménagement routier.

Tableau 9: Incidences du projet phase travaux sur les espèces animales d'intérêt communautaire de l'aire d'étude

## 13. ANALYSE DES EFFETS EN PHASE EXPLOITATION

### 13.1. EFFETS SUR LA FAUNE

ESPECES ANIMALES	INCIDENCES DU PROJET  D=Directe ou I= Indirecte  P=Permanente ou T=Temporaire	NIVEAU D'INCIDENCES
<b>Grand Murin</b> <b>Grand Rhinolophe</b> <b>Minioptère de Schreibers</b> <b>Murin de Capaccini</b> <b>Petit Murin</b> <b>Petit Rhinolophe</b> <b>Rhinolophe Euryale</b>	D/P : dérangement	<b>Négligeable</b> : Les corridors de vol ne connaîtront pas de nouvelle coupure. Les tremplins verts (arbres de bords de route) seront tous maintenus par la conservation d'un maximum d'arbres.
	D/P : création d'une barrière physique	
	D/P : mortalité par collision	
	D/P : pollution lumineuse	<b>Nul</b> : Comme à l'heure actuelle, la RD561 ne présentera pas d'éclairage nocturne.
<b>Rollier d'Europe</b> <b>Circaète Jean-le-Blanc</b> <b>Bondrée apivore</b> <b>Faucon crécerelle</b> <b>Milan noir</b> <b>Alouette lulu</b>	D/P : dérangement	<b>Négligeable</b> : Le projet ne compliquera pas plus les conditions de déplacement de ces espèces.
	D/P : mortalité par collision	
	D/P : fragmentation des populations	

Tableau 10: Incidences du projet phase exploitation sur les espèces animales d'intérêt communautaire de l'aire d'étude

## **13.2. EFFETS SUR LES CORRIDORS BIOLOGIQUES**

La RD561 actuelle constitue déjà une barrière physique limitant voire interdisant le déplacement normal et nécessaire des espèces et réduisant les échanges entre les individus.

Le projet d'aménagement des accotements de cette même route ne modifiera que très peu l'état existant.

## **14. EFFETS CUMULES DES AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT**

En raison de la nature même du projet qui impacte une infrastructure routière déjà existante (RD561), la destruction des milieux naturels due à l'emprise du chantier et celle du projet sera de très faible superficie et se situe en bord de route.

Le projet d'aménagement des accotements de la RD 561 sur un tronçon de 2,2 km ne participera que de manière insignifiante au phénomène d'«effets cumulés» des impacts des infrastructures routières actuelles et celui des projets à venir (ZAC des communes de Mallemort et de Charleval et projet énergie solaire sur Charleval) sur le milieu naturel.

La régularisation de la gestion des eaux pluviales du présent projet contribuera à améliorer le traitement du risque de pollution accidentelle routière.

## 15. Mesures de suppression et de réduction des incidences dommageables du projet sur l'état de conservation des sites Natura 2000 concernés

### 15.1. MESURES EN FAVEUR DE LA FAUNE LORS DU CHANTIER

ESPECES ANIMALES	INCIDENCES	MESURES PRECONISEES	INCIDENCES RESIDUELLES
<b>Grand Murin</b> <b>Grand Rhinolophe</b> <b>Minioptère de Schreibers</b> <b>Murin de Capaccini</b> <b>Petit Murin</b> <b>Petit Rhinolophe</b> <b>Rhinolophe Euryale</b>	Lors du chantier les arbres de bord de route qui servent de tremplins verts peuvent être endommagés par des engins.	Mise en protection avant travaux par une palissade de 2 m de haut positionnée à 4 mètres des troncs peu importe leur état sanitaire.	Négligeables

Tableau 11: Proposition de mesures d'intégration en phase travaux

### 15.2. MESURES EN FAVEUR DE LA FAUNE EN PHASE EXPLOITATION

ESPECES ANIMALES	INCIDENCES	MESURES PRECONISEES	INCIDENCES RESIDUELLES
<b>Grand Murin</b> <b>Grand Rhinolophe</b> <b>Minioptère de Schreibers</b> <b>Murin de Capaccini</b> <b>Petit Murin</b> <b>Petit Rhinolophe</b> <b>Rhinolophe Euryale</b>	Mortalité par collision	Réduire la vitesse de circulation à 50 km/h au franchissement des principaux corridors de vol (Cf. Carte des arbres à conserver et protéger).	Négligeables

Tableau 12: Proposition de mesures d'intégration en phase exploitation

### 15.3. MESURES EN FAVEUR DES CORRIDORS EN PHASE EXPLOITATION

Réduire la vitesse de circulation à 50 km/h au franchissement des principaux corridors de vol (Cf. Figure suivante).

## 16. Conclusion

En raison de la nature même du projet qui impacte une infrastructure routière déjà existante (RD561), la destruction des milieux naturels due à l'emprise du chantier et celle du projet sera de très faible superficie et se situe en bord de route. Cette destruction aura une incidence nulle vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire concernées.

Le présent projet d'aménagement routier n'augmentera donc pas le phénomène d'«effets cumulés» généré par l'impact des infrastructures routières existantes et celui des projets d'aménagement des communes de Mallemort et Charleval sur le milieu naturel.

Un récapitulatif de tous les engagements du Maître d'Ouvrage se trouve dans le tableau suivant :

Récapitulatif des engagements du Maître d'Ouvrage	
<b>La préservation des arbres de bord de route</b>	Les arbres indiqués comme étant d'enjeux forts (Cf. Carte des enjeux) seront protégés avant les travaux par une palissade (2 mètre de haut) positionnée à 4 mètre de chaque tronc quelque soit leur état sanitaire (sain, sénéscent ou mort).
<b>Les plantations</b>	Si des plantations de bord de route sont projetées, le chêne blanc ( <i>Quercus pubescens</i> ) est l'essence recommandée.
<b>Période des travaux</b>	Les travaux auront lieu de jour.
<b>Absence d'éclairage nocturne</b>	Aucun éclairage nocturne.
<b>La vitesse de circulation</b>	La limitation de vitesse à 50 km/h maximum devra être matérialisée par des panneaux entre le Rond-point de Pont Royal et la moitié Ouest du tronçon concerné (Cf. Carte des arbres à conserver et protéger et zone à 50 km/h).

*Tableau 13: Récapitulatif des engagements du Maître d'Ouvrage*

**Le projet d'aménagement des accotements de la RD561 Mallemort-Charleval, assorti de ses mesures d'intégration, ne porte pas atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires et ou patrimoniales, avérées ou potentielles, ayant justifié la désignation des ZPS et ZSC concernées.**

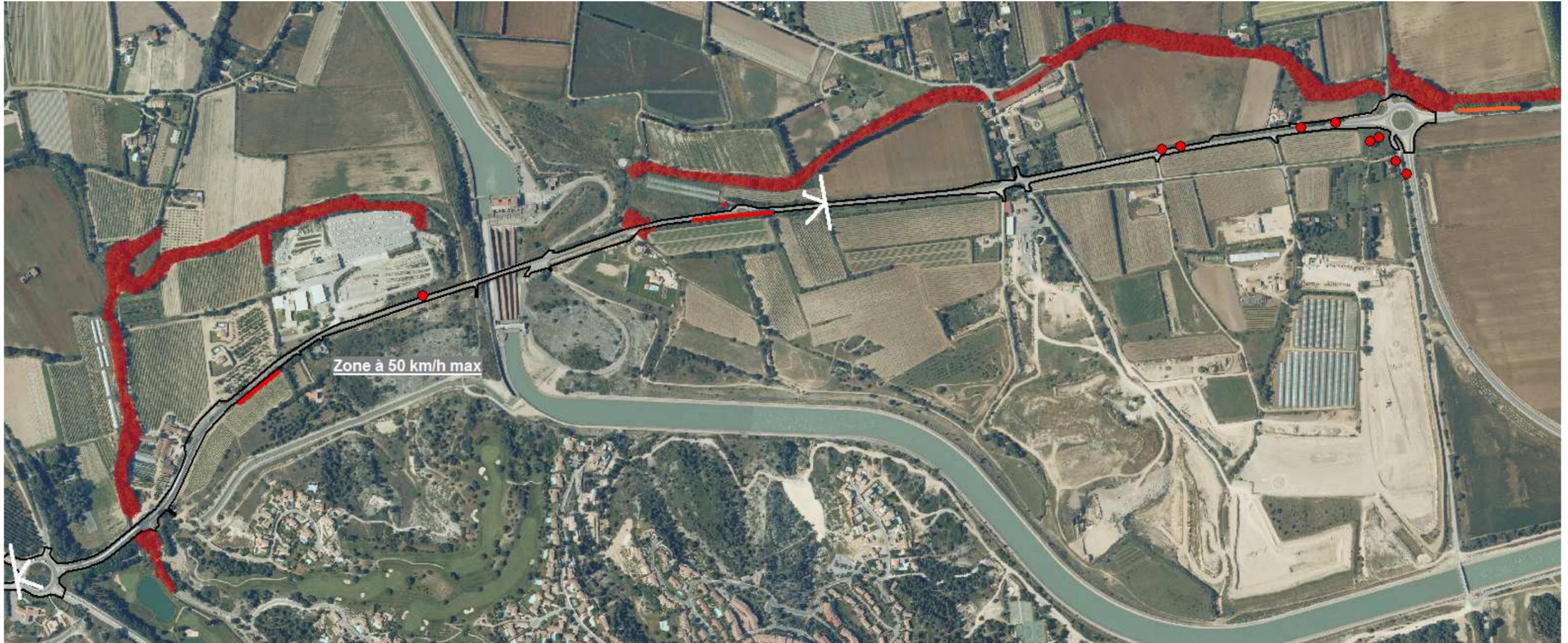


Figure 6 : Carte des arbres à conserver et protéger et zone à 50 km/h

## ANNEXE 1

### **Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages, dite Directive « Habitats »**

#### **Articles 6.3 et 6.4**

##### **Article 6.3 :**

Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site. Compte tenu des conclusions de l'évaluation des incidences sur le site et sous réserve des dispositions du paragraphe 4, les autorités nationales compétentes ne marquent leur accord sur ce plan ou projet qu'après s'être assurées qu'il ne portera pas atteinte à l'intégrité du site concerné et après avoir pris, le cas échéant, l'avis du public.

##### **Article 6.4 :**

Si, en dépit de conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site et en l'absence de solutions alternatives, un plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, l'État membre prend toute mesure compensatoire nécessaire pour assurer que la cohérence globale de Natura 2000 est protégée. L'État membre informe la Commission des mesures compensatoires adoptées. Lorsque le site concerné est un site abritant un type d'habitat naturel et/ou une espèce prioritaires, seules peuvent être évoquées des considérations liées à la santé de l'homme et à la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ou, après avis de la Commission, à d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur.

**Directive 79/409/CEE du conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive « Oiseaux »**

**Article 4**

1. Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

À cet égard, il est tenu compte:

- a) des espèces menacées de disparition;
- b) des espèces vulnérables à certaines modifications de leurs habitats;
- c) des espèces considérées comme rares parce que leurs populations sont faibles ou que leur répartition locale est restreinte;
- d) d'autres espèces nécessitant une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat.

Il sera tenu compte, pour procéder aux évaluations, des tendances et des variations des niveaux de population.

Les États membres classent notamment en zones de protection spéciale les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie à la conservation de ces dernières dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

2. Les États membres prennent des mesures similaires à l'égard des espèces migratrices non visées à l'annexe I dont la venue est régulière, compte tenu des besoins de protection dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive en ce qui concerne leurs aires de reproduction, de mue et d'hivernage et les zones de relais dans leur aire de migration. À cette fin, les États membres attachent une importance particulière à la protection des zones humides et tout particulièrement de celles d'importance internationale.

3. Les États membres adressent à la Commission toutes les informations utiles de manière à ce qu'elle puisse prendre les initiatives appropriées en vue de la coordination nécessaire pour que les zones visées au paragraphe 1 d'une part, et au paragraphe 2, d'autre part, constituent un réseau cohérent répondant aux besoins de protection des espèces dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

4. Les États membres prennent les mesures appropriées pour éviter dans les zones de protection visées aux paragraphes 1 et 2 la pollution ou la détérioration des habitats ainsi que les perturbations touchant les oiseaux, pour autant qu'elles aient un effet significatif eu égard aux objectifs du présent article. En dehors de ces zones de protection, les États membres s'efforcent également d'éviter la pollution ou la détérioration des habitats.

## **Code de l'Environnement, chapitre IV « conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages »**

### **Section1 « sites Natura 2000 »**

#### **Articles L.414-1 à L.414-23**

##### **Extraits**

#### **Article L.414-4 :**

I. - Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 " :

1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;

2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations;

3° Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.

II. - Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués dans les conditions définies par une charte Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000.

III. - Les documents de planification, programmes ou projets ainsi que les manifestations ou interventions soumis à un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000 ne font l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 que s'ils figurent :

1° Soit sur une liste nationale établie par décret en Conseil d'Etat ;

2° Soit sur une liste locale, complémentaire de la liste nationale, arrêtée par l'autorité administrative compétente.

IV. - Tout document de planification, programme ou projet ainsi que toute manifestation ou intervention qui ne relève pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000 peut être soumis à autorisation en application de la présente section et fait alors l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000. Une liste locale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations ou interventions concernés est arrêtée par l'autorité administrative compétente parmi ceux figurant sur une liste nationale de référence établie par décret en Conseil d'Etat.

V. - Les listes arrêtées au titre des III et IV par l'autorité administrative compétente sont établies au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000, en concertation notamment avec des représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements, de propriétaires, d'exploitants et d'utilisateurs concernés ainsi que d'organisations professionnelles, d'organismes et d'établissements publics exerçant leurs activités dans les domaines agricole, sylvicole, touristique, des cultures marines, de la pêche, de la chasse et de l'extraction. Elles indiquent si l'obligation de réaliser une évaluation des incidences Natura 2000 s'applique dans le périmètre d'un ou plusieurs sites Natura 2000 ou sur tout ou partie d'un territoire départemental ou d'un espace marin.

VI. - L'autorité chargée d'autoriser, d'approuver ou de recevoir la déclaration s'oppose à tout document de planification, programme, projet, manifestation ou intervention si l'évaluation des incidences requise en application des III et IV n'a pas été réalisée, si elle se révèle insuffisante ou s'il en résulte que leur réalisation porterait atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000.

A défaut pour la législation ou la réglementation applicable au régime d'autorisation, d'approbation ou de déclaration concerné de définir les conditions dans lesquelles l'autorité compétente s'oppose, celles-ci sont définies au titre de la présente section. En l'absence d'opposition expresse dans un délai déterminé, le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention entre en vigueur ou peut être réalisé à compter de l'expiration dudit délai.

VII. - Lorsqu'une évaluation conclut à une atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000 et en l'absence de solutions alternatives, l'autorité compétente peut donner son accord pour des raisons impératives d'intérêt public majeur. Dans ce cas, elle s'assure que des mesures compensatoires sont prises pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont à la charge de l'autorité qui a approuvé le document de planification ou du bénéficiaire du programme ou projet d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, de la manifestation ou de l'intervention. La Commission européenne en est tenue informée.

VIII. - Lorsque le site abrite un type d'habitat naturel ou une espèce prioritaires qui figurent, au titre de la protection renforcée dont ils bénéficient, sur des listes arrêtées dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, l'accord mentionné au VII ne peut être donné que pour des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement ou, après avis de la Commission européenne, pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur.

#### **Article L.414-5 :**

I.-Lorsqu'un programme ou projet d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ou lorsqu'une manifestation ou une intervention entrant dans les prévisions de l'article L. 414-4 est réalisé sans évaluation préalable, sans l'accord requis ou en méconnaissance de l'accord délivré, l'autorité de l'Etat compétente met l'intéressé en demeure d'arrêter immédiatement l'opération et de remettre, dans un délai qu'elle fixe, le site dans son état antérieur.

Sauf en cas d'urgence, l'intéressé est mis à même de présenter ses observations préalablement à la mise en demeure.

II.-Si à l'expiration du délai qui lui a été imparti pour la remise en état du site l'intéressé n'a pas obtempéré, l'autorité administrative peut :

1° Ordonner à l'intéressé de consigner entre les mains d'un comptable public une somme répondant du montant des opérations à réaliser, laquelle lui est restituée au fur et à mesure de l'exécution des mesures prescrites. Il est procédé au recouvrement de cette somme comme en matière de créances étrangères à l'impôt et au domaine. Pour le recouvrement de cette somme, l'Etat bénéficie d'un privilège de même rang que celui prévu à l'article 1920 du code général des impôts ;

2° Faire procéder d'office, aux frais de l'intéressé, à la remise en état du site.

III.-Les sommes consignées en application du 1° du II peuvent être utilisées pour régler les dépenses entraînées par l'exécution d'office des mesures prévues au 2° du II.

**Article L.414-19 :**

Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements mentionnés à l'article L. 414-4 du présent code font l'objet d'une évaluation de leurs incidences éventuelles au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 qu'ils sont susceptibles d'affecter de façon notable, dans les cas et selon les modalités suivants :

1° S'agissant des programmes ou projets situés à l'intérieur du périmètre d'un site Natura 2000 :

a) S'ils sont soumis à autorisation au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et donnent lieu à ce titre à l'établissement du document d'incidences prévu au 4° de l'article 2 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993 modifié ;

b) S'ils relèvent d'un régime d'autorisation au titre des parcs nationaux, des réserves naturelles ou des sites classés, prévus respectivement par les articles L. 331-3, L. 332-9 et L. 341-10 ;

c) S'ils relèvent d'un autre régime d'autorisation ou d'approbation administrative et doivent faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact au titre des articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 ;

d) Si, bien que dispensés d'une étude ou d'une notice d'impact par application des articles R. 122-4 à R. 122-9, ils relèvent d'un autre régime d'autorisation ou d'approbation et appartiennent à l'une des catégories figurant sur une liste arrêtée, en association avec le comité de pilotage Natura 2000, par le ou les préfets des départements concernés ou, le cas échéant, par l'autorité militaire compétente. Cette liste est arrêtée pour chaque site ou pour un ensemble de sites, en fonction des exigences écologiques spécifiques aux habitats et aux espèces pour lesquels le ou les sites ont été désignés. Elle distingue les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements des programmes de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements. Pour ces derniers, une évaluation est conduite selon la procédure prévue aux articles L. 122-4 et suivants. Elle est affichée dans chacune des communes concernées et publiée au Recueil des actes administratifs, ainsi que dans un journal diffusé dans le département.

Dans tous les cas, l'évaluation porte également, le cas échéant, sur l'incidence éventuelle du projet sur d'autres sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés de façon notable par ce programme ou projet, compte tenu de la distance, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, de la nature et de l'importance du programme ou du projet, des caractéristiques du ou des sites et de leurs objectifs de conservation.

2° S'agissant des programmes ou projets situés en dehors du périmètre d'un site Natura 2000 : si un programme ou projet, relevant des cas prévus au a) et au c) du 1° ci-dessus, est susceptible d'affecter de façon notable un ou plusieurs sites Natura 2000, compte tenu de la distance, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, de la nature et de l'importance du programme ou du projet, des caractéristiques du ou des sites et de leurs objectifs de conservation.

**Article L.414-21 :**

I. - Le dossier d'évaluation d'incidences, établi par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage, comprend :

1° Une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte permettant de localiser les travaux, ouvrages ou aménagements envisagés par rapport au site Natura 2000 ou au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation et, lorsque ces travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, d'un plan de situation détaillé ;

2° Une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir, par eux-mêmes ou en combinaison avec d'autres programmes ou projets dont est responsable le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

II. - S'il résulte de l'analyse mentionnée au 2° du I que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir des effets notables dommageables, pendant ou après la réalisation du programme ou du projet, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire complète le dossier d'évaluation en indiquant les mesures

de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

III. - Lorsque, malgré les mesures prévues au II, le programme ou projet peut avoir des effets notables dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose en outre :

1° Les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du programme ou projet dans les conditions prévues aux III ou IV de l'article L. 414-4 ;

2° Les mesures que le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire envisage, en cas de réalisation du programme ou projet, pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au II ne peuvent supprimer, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

IV. - Le dossier d'évaluation d'incidences des programmes pour lesquels une évaluation est conduite selon la procédure prévue aux articles L. 122-4 et suivants comprend, en outre :

1° Une notice sommaire de présentation des objectifs du plan ou programme, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec d'autres plans et programmes visés à l'article L. 122-4 ou les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;

2° Un résumé non technique du contenu du programme et du dossier d'évaluation ;

3° Les mesures de suivi envisagées ;

4° Une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

**Article L.414-22 :**

Le document d'incidences et l'étude d'impact ou la notice d'impact mentionnés respectivement aux a et c du 1° de l'article R. 414-19 tiennent lieu du dossier d'évaluation s'ils satisfont aux prescriptions de la présente sous-section.

**Article L.414-23 :**

Le dossier d'évaluation est joint à la demande d'autorisation ou d'approbation du programme ou du projet et, le cas échéant, au dossier soumis à l'enquête publique.

ANNEXE 2

Fiche des sites Natura2000



## Le réseau Natura 2000



### Découvrir Natura 2000

### Comprendre la démarche

### Agir avec le réseau

Rechercher par  
espèce

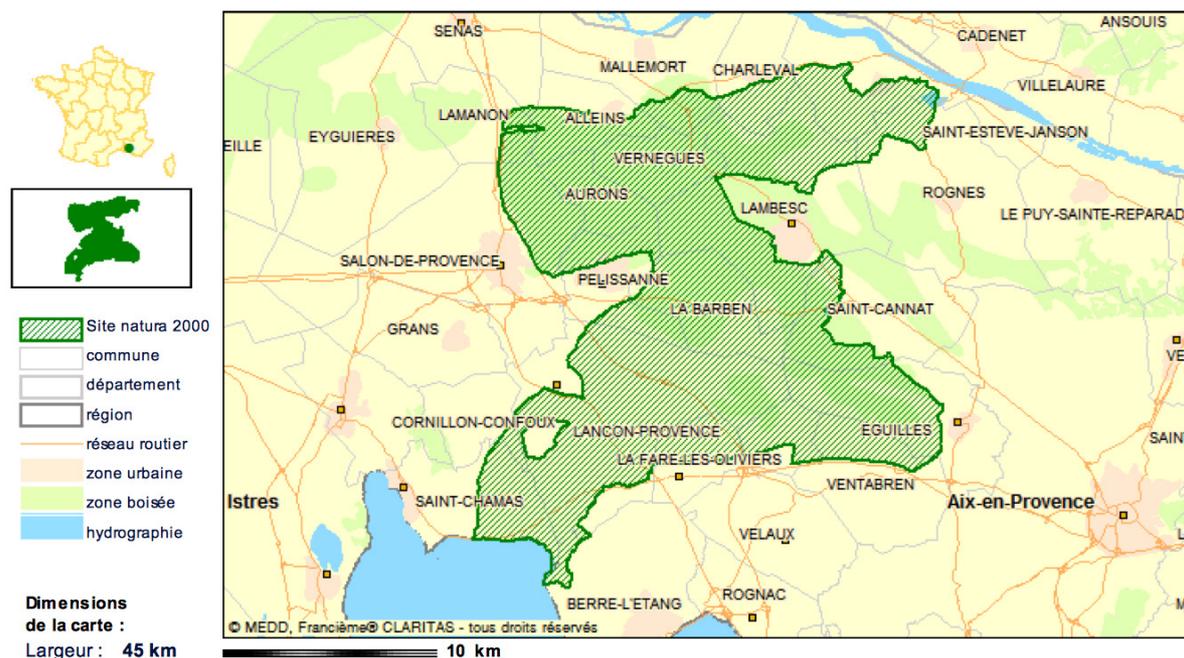
Rechercher par  
habitat

Rechercher  
par lieu géographique

Recherche avancée

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [patrimoine naturel](#) > [natura 2000](#) > [recherche géographique](#) > [provence-alpes-côte d'azur](#) > [bouches-du-rhône](#) > [site fr9310069](#)

## Garrigues de Lançon et Chaînes alentour



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.  
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

### IDENTIFICATION

- **Appellation** : Garrigues de Lançon et Chaînes alentour
- **Statut** : Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- **Code** : FR9310069

[Liens utiles](#)

[Lexique](#)

[Liste des sigles](#)

### Localisation

[Afficher les infos ▼](#)

- ★ **Région** : Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ★ **Département** : Bouches-du-Rhône
- ★ **Communes** : La Barben
- ★ **Superficie** : 27471 ha
- ★ **Altitude maximale** : 482 m
- ★ **Région biogéographique** : Méditerranéenne

### Vie du site

[Afficher les infos ▼](#)

## Vie du site

- ✳ **Mise à jour des données :** 10/2005
- ✳ **Vie du site :** Date de classement comme ZPS : 06/1991

## Description du site

[Afficher les infos ▼](#)

Le site présente divers types d'habitats naturels : garrigues, boisements de feuillus ou de résineux, parcelles agricoles (vignobles, cultures maraîchères et céréalières), falaises et barres rocheuses. La diversité d'oiseaux est en grande partie liée à l'étendue des milieux ouverts et à leur complémentarité écologique : la zone est ainsi utilisée par de grands rapaces comme territoire de reproduction et d'alimentation. Elle est également riche en espèces d'oiseaux caractéristiques des milieux ouverts méditerranéens (fauvettes, Oedicnème criard, Pipit rousseline...).

Le site présente un intérêt d'ordre national à international pour la conservation de l'Aigle de Bonelli (4 couples potentiellement présents, sur 25 couples nichant en France).

Espèces dont la nidification reste à confirmer : Bondrée apivore, Pic noir, Bruant ortolan, Traquet oreillard, Fauvette orphée.

Localisé entre la vallée de la Durance et l'Etang de Berre, le site proposé constitue un vaste secteur ou alterne reliefs calcaires et petites plaines agricoles.

### Composition du site :

Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	50 %
Forêts mixtes	20 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	10 %
Autres terres arables	10 %
Pelouses sèches, Steppes	5 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	1 %
Forêts (en général)	

## Espèces végétales et animales présentes

[Afficher les infos ▼](#)

### Oiseaux

Aigle de Bonelli ( <i>Hieraetus fasciatus</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Balbusard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage.
Circaète Jean-le-blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Coucou geai ( <i>Clamator glandarius</i> )	Reproduction.
Crave à bec rouge ( <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage.
Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> )	Résidente. Etape migratoire.
Faucon crécerellette ( <i>Falco naumanni</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Faucon d'Eléonore ( <i>Falco eleonorae</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Faucon kobez ( <i>Falco vespertinus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Fauvette passerinette ( <i>Sylvia cantillans</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Grive litorne ( <i>Turdus pilaris</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Guêpier d'Europe ( <i>Merops apiaster</i> )	Reproduction. Etape migratoire.

Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Oedicnème criard ( <i>Burhinus oedicnemus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Outarde canepetière ( <i>Tetrax tetrax</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Petit-duc scops ( <i>Otus scops</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Hivernage.
Pie-grièche à tête rousse ( <i>Lanius senator</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Rollier d'Europe ( <i>Coracias garrulus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.

*<sup>(3)</sup>Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.*

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 mai 2011. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)



© Ministère de l'écologie et du développement durable

[à propos des cookies](#) [Droit d'usage des fonds cartographiques](#)

## Vie du site

[Afficher les infos ▼](#)

✳ **Mise à jour des données :** 08/2005

✳ **Vie du site :** Date de proposition comme SIC : 04/2002  
La démarche Document d'objectifs (DOCOB) est entamée sur ce site. Pour en savoir plus, contacter la direction régionale de l'environnement (DIREN).

## Description du site

[Afficher les infos ▼](#)

Le site abrite des végétations méso et supra-méditerranéennes d'un grand intérêt : pelouses des Théro-Brachypodietea, landes à Genêt de Villars, groupements rupestres, hêtraie...

Le coléoptère Curculionidae terricole Meira vaclusiana est endémique de la région, il a été décrit du Luberon qui représente sa zone de répartition la plus importante connue. Il est inféodé aux pelouses sèches présentes dans les zones sommitales et les secteurs de "Craux".  
L'hétéroptère Miridae Laemocoris remanei n'est connu q

Ce massif calcaire, orienté Est/Ouest et formé au moment de la surrection des Pyrénées, est coupé dans sa partie centrale par une "combe" dans laquelle coule l'Aiguebrun, seul cours d'eau du Luberon. Le Petit Luberon, à l'ouest, est constitué de calcaires urgoniens, compacts, alors que le Grand Luberon, à l'est, est formé de calcaires marnés.

### Composition du site :

Forêts caducifoliées	67 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	14 %
Forêts de résineux	10 %
Pelouses sèches, Steppes	3 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	1 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %

## Habitats naturels présents

[Afficher les infos ▼](#)

	% couv.	SR <sup>(1)</sup>
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	43 %	C
<b>Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Théro-Brachypodietea</b> *	12 %	C
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	5 %	
<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)</b> *	3 %	C
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	3 %	C
Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	1 %	C
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	1 %	
Hêtraies calcicoles médio-européennes à Cephalanthero-Fagion	1 %	C
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	1 %	C
<b>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</b> *	1 %	C
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	1 %	C
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	1 %	C
<b>Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)</b> *	1 %	
Grottes non exploitées par le tourisme	1 %	C

## Espèces végétales et animales présentes

Afficher les infos ▼

**Invertébrés**

Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )		PR <sup>(2)</sup>
		D
<b>Barbot (<i>Osmoderma eremita</i>)<sup>*</sup></b>		C
Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )		C
<b>Ecaïlle chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)<sup>*</sup></b>		C
Ecrevisse à pattes blanches ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )		D
Grand capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )		C
Laineuse du prunellier ( <i>Eriogaster catax</i> )		D
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )		C
<b>Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)<sup>*</sup></b>		D

**Mammifères**

		PR <sup>(2)</sup>
Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )	Etape migratoire.	C
Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	Hivernage. Etape migratoire.	C
Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> )	Etape migratoire.	C
Petit Murin ( <i>Myotis blythii</i> )	Etape migratoire.	C
Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	Hivernage. Etape migratoire.	C

**Poissons**

		PR <sup>(2)</sup>
Barbeau méridional ( <i>Barbus meridionalis</i> )		C
Blageon ( <i>Leuciscus souffia</i> )		C

<sup>(1)</sup>Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

<sup>(2)</sup>Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

<sup>\*</sup>**Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.**

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 mai 2011. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

haut de page



## Le réseau Natura 2000



### Découvrir Natura 2000

### Comprendre la démarche

### Agir avec le réseau

Rechercher par  
espèce

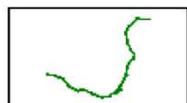
Rechercher par  
habitat

Rechercher  
par lieu géographique

Recherche avancée

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [patrimoine naturel](#) > [natura 2000](#) > [recherche géographique](#) > [provence-alpes-côte d'azur](#) > [alpes-de-haute-provence](#) > [site fr9301589](#)

## LA DURANCE



- Site natura 2000
- commune
- département
- région
- réseau routier
- zone urbaine
- zone boisée
- hydrographie

#### Dimensions

de la carte :

Largeur : 175 km

Hauteur : 114 km



© MEDD, Franciema® CLARITAS - tous droits réservés

25 km

Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.

### IDENTIFICATION

► **Appellation** : LA DURANCE

► **Statut** : Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC)

► **Code** : FR9301589

[Liens utiles](#)

[Lexique](#)

[Liste des sigles](#)

### Localisation

[Afficher les infos](#)

- ★ **Région** : Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ★ **Départements** : Alpes-de-Haute-Provence (31 %), Vaucluse (27 %), Bouches-du-Rhône (25 %), Hautes-Alpes (9 %), Var (8 %)
- ★ **Superficie** : 15954 ha
- ★ **Altitude minimale** : 12 m
- ★ **Altitude maximale** : 678 m
- ★ **Région biogéographique** : Méditerranéenne

La surface de ce site intersecte les Zones de Protection Spéciale suivantes :  
FR9310075 Massif du Petit Luberon  
FR9312003 La Durance

## Vie du site

[Afficher les infos ▼](#)

- ✦ **Mise à jour des données :** 04/2009
- ✦ **Vie du site :** Date de proposition comme SIC : 12/1997

## Description du site

[Afficher les infos ▼](#)

La Durance constitue un bel exemple de système fluvial méditerranéen, présentant une imbrication de milieux naturels plus ou moins humides et liés au cours d'eau. La variété des situations écologiques se traduit par une grande diversité d'habitats naturels : végétation basse des bancs graveleux et des dépôts de limons, boisements bas, étendues d'eau libre, bras morts directement associés au lit de la rivière, ainsi que différentes formes de forêts installées sur les berges. La plupart de ces habitats est remaniée à chaque crue et présente ainsi une grande instabilité et originalité.

Le site présente un intérêt particulier puisqu'il concentre, sur un espace réduit, de nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire à la fois marqués par les influences méditerranéenne et montagnarde.

La Durance assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement des espèces, tels que les poissons migrateurs), fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces).

Concernant la faune, la Durance présente un intérêt particulier pour la conservation :

- de diverses espèces de chauves-souris
- de l'Apron du Rhône, poisson fortement menacé de disparition

Espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes sur le site, à rechercher lors des inventaires du DOCOB : Invertébrés (Cordulie à corps fin, Azuré de la Sanguisorbe, Damier de la Succise, Laineuse du Prunellier, Barbot, Isabelle de France).

Espèces disparues ou dont la présence reste rarissime : Loure d'Europe, Lamproie de Planer.

Rivière méditerranéenne à bancs de galets, aménagée de barrages et seuils ayant constitué des plans d'eau avec phragmitaies.

### Composition du site :

Forêts caducifoliées	21 %
Autres terres arables	20 %
Galets, Falaises maritimes, Ilots	18 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	15 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5 %
Pelouses sèches, Steppes	5 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	2 %
Forêts sempervirentes non résineuses	1 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

## Habitats naturels présents

[Afficher les infos ▼](#)

	% couv.	SR <sup>(1)</sup>
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	20 %	B
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion	10 %	C

fluitantis et du Callitriche-Batrachion	10 %	C
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	5 %	B
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	5 %	B
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	3 %	C
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	2 %	
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidens</i> p.p.	2 %	
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	2 %	B
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2 %	C
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea	1 %	
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	1 %	C
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	1 %	
<b>Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Carex davalliana</i>*</b>	1 %	C
<b>Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>*</b>	1 %	B

## Espèces végétales et animales présentes

Afficher les infos ▼

<b>Amphibiens et reptiles</b>		PR <sup>(2)</sup>
Cistude d'Europe ( <i>Emys orbicularis</i> )		C
Sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )		D
<b>Invertébrés</b>		PR <sup>(2)</sup>
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )		C
<b>Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)*</b>		D
Ecrevisse à pattes blanches ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )		D
Grand capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )		D
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )		D
<b>Mammifères</b>		PR <sup>(2)</sup>
Barbastelle ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	Reproduction. Etape migratoire.	C
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )		C
Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )	Reproduction. Etape migratoire.	C
Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	Hivernage. Etape migratoire.	C
Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> )	Hivernage. Etape migratoire.	C
<i>Myotis capaccinii</i> ( <i>Myotis capaccinii</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.	C
Petit Murin ( <i>Myotis blythii</i> )	Reproduction. Etape migratoire.	B
Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.	C
Vespertilion à oreilles échanquées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	Reproduction. Etape migratoire.	C
<b>Poissons</b>		PR <sup>(2)</sup>
Alose feinte ( <i>Alosa fallax</i> )		C
Apron ( <i>Zingel asper</i> )		A
Barbeau méridional ( <i>Barbus meridionalis</i> )		C
Blageon ( <i>Leuciscus souffia</i> )		C
Bouvière ( <i>Rhodeus sericeus amarus</i> )		C
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )		D
Lamproie de rivière ( <i>Lampetra fluviatilis</i> )		D
Lamproie marine ( <i>Petromyzon marinus</i> )		D
Toxostome ( <i>Chondrostoma toxostoma</i> )		C

<sup>(1)</sup>Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

<sup>(2)</sup>Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

***\*Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.***

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 mai 2011. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)



© Ministère de l'écologie et du développement durable

[à propos des cookies](#) [Droit d'usage des fonds cartographiques](#)



## Le réseau Natura 2000



### Découvrir Natura 2000

### Comprendre la démarche

### Agir avec le réseau

Rechercher par  
espèce

Rechercher par  
habitat

Rechercher  
par lieu géographique

Recherche avancée

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [patrimoine naturel](#) > [natura 2000](#) > [recherche géographique](#) > [provence-alpes-côte d'azur](#) > [alpes-de-haute-provence](#) > [site fr9312003](#)

## La Durance



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.

### IDENTIFICATION

- ▶ **Appellation** : La Durance
- ▶ **Statut** : Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- ▶ **Code** : FR9312003

[Liens utiles](#)

[Lexique](#)

[Liste des sigles](#)

### Localisation

[Afficher les infos](#)

- ★ **Région** : Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ★ **Départements** : Alpes-de-Haute-Provence (46 %), Vaucluse (21 %), Bouches-du-Rhône (20 %), Hautes-Alpes (7 %), Var (6 %)
- ★ **Communes** : *Bouches-du-Rhône* : Charleval, Châteaurenard, Mallemort, Meyrargues, Noves, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognonas, La Roque-d'Anthéron, Saint-Estève-Janson  
*Vaucluse* : Avignon, Cadenet, Lauris, Méridol, Pertuis, Puget, Villelaure
- ★ **Superficie** : 20008 ha
- ★ **Altitude minimale** : 12 m
- ★ **Altitude maximale** : 678 m

### ✳ Région biogéographique : Méditerranéenne

La surface de ce site intersecte les propositions de Sites d'Importance Communautaire suivantes :  
FR9301589 LA DURANCE  
FR9301590 LE RHONE AVAL

## Vie du site

[Afficher les infos ▼](#)

✳ **Mise à jour des données :** 03/2006

✳ **Vie du site :** Date de classement comme ZPS : 10/2003

## Description du site

[Afficher les infos ▼](#)

La Durance constitue la seule grande rivière provençale, à régime méditerranéen, dont la biostructure a profondément évolué depuis quelques décennies (aménagements hydroélectriques). Fréquentée par plus de 260 espèces d'oiseaux, la vallée de la Durance est certainement l'un des sites de France où la diversité avifaunistique est la plus grande. La plupart des espèces françaises (à l'exception de celles inféodées aux rivages marins ou aux étages montagnards) peut y être rencontrée. La Durance est régulièrement fréquentée par plus de 60 espèces d'intérêt communautaire, ce qui en fait un site d'importance majeure au sein du réseau NATURA 2000.

Le site présente un intérêt particulier pour la conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire, telles que le Blongios nain (20 à 30 couples), le Milan noir (100 à 150 couples), l'Alouette calandre (6 à 10 couples, soit 20% de la population nationale) et l'Outarde canepetière (une quinzaine d'individus).

Les ripisylves, largement représentées, accueillent plusieurs colonies mixtes de hérons arboricoles (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron garde-boeufs...). Les roselières se développant en marge des plans d'eau accueillent de nombreuses espèces paludicoles (Héron pourpré, Butor étoilé, Blongios nain, Marouette ponctuée, Lusciniole à moustaches, Rémiz penduline...). Les bancs de galets et berges meubles sont fréquentés par la Sterne pierregarin, le Petit Gravelot, le Guépier d'Europe et le Martin-pêcheur d'Europe.

Les zones agricoles riveraines constituent des espaces ouverts propices à diverses espèces patrimoniales (Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, etc.) et sont régulièrement fréquentées par les grands rapaces (Percnoptère d'Égypte, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin) nichant dans les massifs alentour (Luberon, Verdon, Alpilles, Lure ...).

La vallée de la Durance constitue un important couloir de migration. Ses zones humides accueillent de nombreux oiseaux hivernants (canards, foulques...) et migrants aux passages printanier et automnal.

Rivière méditerranéenne à bancs de galets, aménagée de barrages et seuils ayant constitué des plans d'eau avec phragmitaies.

### Composition du site :

Autres terres arables	30 %
Forêts caducifoliées	18 %
Galets, Falaises maritimes, îlots	14 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	12 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	8 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5 %
Pelouses sèches, Steppes	4 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %
Forêts sempervirentes non résineuses	1 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

## Espèces végétales et animales présentes

[Afficher les infos ▼](#)

**Oiseaux**

Aigle botté ( <i>Hieraaetus pennatus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Aigle de Bonelli ( <i>Hieraaetus fasciatus</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Etape migratoire.
Aigle royal ( <i>Aquila chrysaetos</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Alouette calandre ( <i>Melanocorypha calandra</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Alouette calandrelle ( <i>Calandrella brachydactyla</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Avocette élégante ( <i>Recurvirostra avosetta</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Balbusard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Barge à queue noire ( <i>Limosa limosa</i> )	Etape migratoire.
Barge rousse ( <i>Limosa lapponica</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Bécasse des bois ( <i>Scolopax rusticola</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Bécassine des marais ( <i>Gallinago gallinago</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Bécassine double ( <i>Gallinago media</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Busard cendré ( <i>Circus pygargus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Buse variable ( <i>Buteo buteo</i> )	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Caille des blés ( <i>Coturnix coturnix</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Canard chipeau ( <i>Anas strepera</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Canard pilet ( <i>Anas acuta</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Canard siffleur ( <i>Anas penelope</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Canard souchet ( <i>Anas clypeata</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier gambette ( <i>Tringa totanus</i> )	Etape migratoire.
Chevalier guignette ( <i>Actitis hypoleucos</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier sylvain ( <i>Tringa glareola</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Cigogne blanche ( <i>Ciconia ciconia</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Cigogne noire ( <i>Ciconia nigra</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Circaète Jean-le-blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Combattant varié ( <i>Philomachus pugnax</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Courlis corlieu ( <i>Numenius phaeopus</i> )	Etape migratoire.
Crabier chevelu ( <i>Ardeola ralloides</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Crave à bec rouge ( <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Cygne tuberculé ( <i>Cygnus olor</i> )	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Echasse blanche ( <i>Himantopus himantopus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Faucon émerillon ( <i>Falco columbarius</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Faucon hobereau ( <i>Falco subbuteo</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Faucon kobez ( <i>Falco vespertinus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Fauvette orphée ( <i>Sylvia hortensis</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage.
Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouin ( <i>Aythya ferina</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule morillon ( <i>Aythya fuligula</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule nyroca ( <i>Aythya nyroca</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Goéland cendré ( <i>Larus canus</i> )	Etape migratoire.
Gorgebleue à miroir ( <i>Luscinia svecica</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Grand Cormoran ( <i>Phalacrocorax carbo</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Grand Gravelot ( <i>Charadrius hiaticula</i> )	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Grande Aigrette ( <i>Egretta alba</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe à cou noir ( <i>Podiceps nigricollis</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe castagneux ( <i>Tachybaptus ruficollis</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe esclavon ( <i>Podiceps auritus</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe huppé ( <i>Podiceps cristatus</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grue cendrée ( <i>Grus grus</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Guépier d'Europe ( <i>Merops apiaster</i> )	Reproduction. Etape migratoire.

Guifette moustac ( <i>Chlidonias hybridus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Guifette noire ( <i>Chlidonias niger</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Héron garde-boeufs ( <i>Bubulcus ibis</i> )	Résidente. Etape migratoire.
Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Hibou des marais ( <i>Asio flammeus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Hirondelle de rivage ( <i>Riparia riparia</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Hirondelle rousseline ( <i>Hirundo daurica</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Locustelle lusciniôïde ( <i>Locustella luscinioides</i> )	Etape migratoire.
Lusciniole à moustaches ( <i>Acrocephalus melanopogon</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Marouette de Baillon ( <i>Porzana pusilla</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Marouette ponctuée ( <i>Porzana porzana</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Marouette poussin ( <i>Porzana parva</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage.
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Mouette mélanocéphale ( <i>Larus melanocephalus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Mouette rieuse ( <i>Larus ridibundus</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Nette rousse ( <i>Netta rufina</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Oedicnème criard ( <i>Burhinus oedicnemus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Oie cendrée ( <i>Anser anser</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Oie des moissons ( <i>Anser fabalis</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Oie rieuse ( <i>Anser albifrons</i> )	Etape migratoire.
Outarde canepetière ( <i>Tetrax tetrax</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Petit Gravelot ( <i>Charadrius dubius</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Petit-duc scops ( <i>Otus scops</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Phragmite aquatique ( <i>Acrocephalus paludicola</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Plongeon arctique ( <i>Gavia arctica</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Plongeon catmarin ( <i>Gavia stellata</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Plongeon imbrin ( <i>Gavia immer</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Pluvier doré ( <i>Pluvialis apricaria</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Râle d'eau ( <i>Rallus aquaticus</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Râle des genêts ( <i>Crex crex</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Rémiz penduline ( <i>Remiz pendulinus</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Rollier d'Europe ( <i>Coracias garrulus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Rousserolle turdoïde ( <i>Acrocephalus arundinaceus</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Sarcelle d'été ( <i>Anas querquedula</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver ( <i>Anas crecca</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Spatule blanche ( <i>Platalea leucorodia</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Sterne pierregarin ( <i>Sterna hirundo</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Tadorne de Belon ( <i>Tadorna tadorna</i> )	Etape migratoire.
Torcol fourmilier ( <i>Jynx torquilla</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Vautour percnoptère ( <i>Neophron percnopterus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.

<sup>(3)</sup>Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 mai 2011. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)





# Le réseau Natura 2000



**Découvrir Natura 2000**

**Comprendre la démarche**

**Agir avec le réseau**

Rechercher par espèce

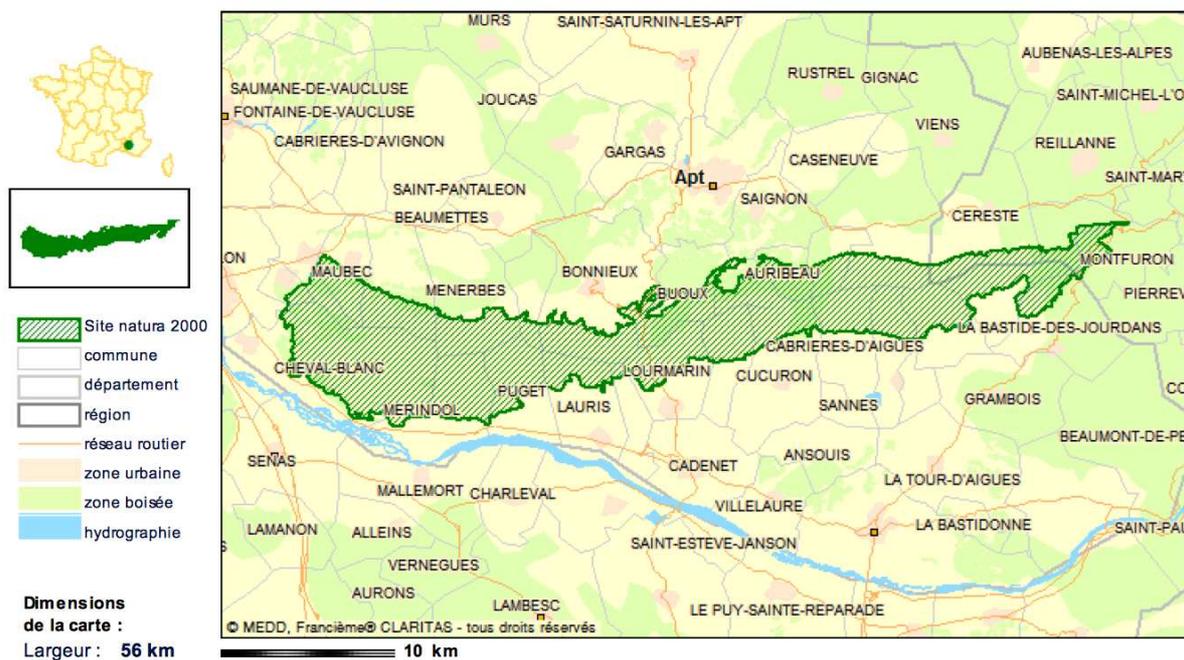
Rechercher par habitat

Rechercher par lieu géographique

Recherche avancée

**Vous êtes ici :** Accueil > patrimoine naturel > natura 2000 > recherche géographique > provence-alpes-côte d'azur > vaucluse > site fr9301585

## MASSIF DU LUBERON



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.

### IDENTIFICATION

- ▶ **Appellation :** MASSIF DU LUBERON
- ▶ **Statut :** Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC)
- ▶ **Code :** FR9301585

[Liens utiles](#)

[Lexique](#)

[Liste des sigles](#)

### Localisation

[Afficher les infos](#)

- ★ **Région :** Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ★ **Départements :** Vaucluse (94 %), Alpes-de-Haute-Provence (6 %)
- ★ **Superficie :** 21365 ha
- ★ **Altitude minimale :** 104 m
- ★ **Altitude maximale :** 1122 m
- ★ **Région biogéographique :** Méditerranéenne

La surface de ce site intersecte la Zone de Protection Spéciale suivante :  
 FR9310075 Massif du Petit Luberon

### Vie du site

### ✳ Région biogéographique : Méditerranéenne

La surface de ce site intersecte les propositions de Sites d'Importance Communautaire suivantes :  
FR9301589 LA DURANCE  
FR9301590 LE RHONE AVAL

## Vie du site

[Afficher les infos ▼](#)

✳ **Mise à jour des données :** 03/2006

✳ **Vie du site :** Date de classement comme ZPS : 10/2003

## Description du site

[Afficher les infos ▼](#)

La Durance constitue la seule grande rivière provençale, à régime méditerranéen, dont la biostructure a profondément évolué depuis quelques décennies (aménagements hydroélectriques). Fréquentée par plus de 260 espèces d'oiseaux, la vallée de la Durance est certainement l'un des sites de France où la diversité avifaunistique est la plus grande. La plupart des espèces françaises (à l'exception de celles inféodées aux rivages marins ou aux étages montagnards) peut y être rencontrée. La Durance est régulièrement fréquentée par plus de 60 espèces d'intérêt communautaire, ce qui en fait un site d'importance majeure au sein du réseau NATURA 2000.

Le site présente un intérêt particulier pour la conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire, telles que le Blongios nain (20 à 30 couples), le Milan noir (100 à 150 couples), l'Alouette calandre (6 à 10 couples, soit 20% de la population nationale) et l'Outarde canepetière (une quinzaine d'individus).

Les ripisylves, largement représentées, accueillent plusieurs colonies mixtes de hérons arboricoles (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron garde-boeufs...). Les roselières se développant en marge des plans d'eau accueillent de nombreuses espèces paludicoles (Héron pourpré, Butor étoilé, Blongios nain, Marouette ponctuée, Lusciniole à moustaches, Rémiz penduline...). Les bancs de galets et berges meubles sont fréquentés par la Sterne pierregarin, le Petit Gravelot, le Guépier d'Europe et le Martin-pêcheur d'Europe.

Les zones agricoles riveraines constituent des espaces ouverts propices à diverses espèces patrimoniales (Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, etc.) et sont régulièrement fréquentées par les grands rapaces (Percnoptère d'Egypte, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin) nichant dans les massifs alentour (Luberon, Verdon, Alpilles, Lure ...).

La vallée de la Durance constitue un important couloir de migration. Ses zones humides accueillent de nombreux oiseaux hivernants (canards, foulques...) et migrants aux passages printanier et automnal.

Rivière méditerranéenne à bancs de galets, aménagée de barrages et seuils ayant constitué des plans d'eau avec phragmitaies.

### Composition du site :

Autres terres arables	30 %
Forêts caducifoliées	18 %
Galets, Falaises maritimes, îlots	14 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	12 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	8 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5 %
Pelouses sèches, Steppes	4 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %
Forêts sempervirentes non résineuses	1 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

## Espèces végétales et animales présentes

[Afficher les infos ▼](#)

**Oiseaux**

Aigle botté ( <i>Hieraaetus pennatus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Aigle de Bonelli ( <i>Hieraaetus fasciatus</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Etape migratoire.
Aigle royal ( <i>Aquila chrysaetos</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Alouette calandre ( <i>Melanocorypha calandra</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Alouette calandrelle ( <i>Calandrella brachydactyla</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Avocette élégante ( <i>Recurvirostra avosetta</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Balbusard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Barge à queue noire ( <i>Limosa limosa</i> )	Etape migratoire.
Barge rousse ( <i>Limosa lapponica</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Bécasse des bois ( <i>Scolopax rusticola</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Bécassine des marais ( <i>Gallinago gallinago</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Bécassine double ( <i>Gallinago media</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Busard cendré ( <i>Circus pygargus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Buse variable ( <i>Buteo buteo</i> )	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Caille des blés ( <i>Coturnix coturnix</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Canard chipeau ( <i>Anas strepera</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Canard pilet ( <i>Anas acuta</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Canard siffleur ( <i>Anas penelope</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Canard souchet ( <i>Anas clypeata</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier gambette ( <i>Tringa totanus</i> )	Etape migratoire.
Chevalier guignette ( <i>Actitis hypoleucos</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier sylvain ( <i>Tringa glareola</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Cigogne blanche ( <i>Ciconia ciconia</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Cigogne noire ( <i>Ciconia nigra</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Circaète Jean-le-blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Combattant varié ( <i>Philomachus pugnax</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Courlis corlieu ( <i>Numenius phaeopus</i> )	Etape migratoire.
Crabier chevelu ( <i>Ardeola ralloides</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Crave à bec rouge ( <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Cygne tuberculé ( <i>Cygnus olor</i> )	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Echasse blanche ( <i>Himantopus himantopus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Faucon émerillon ( <i>Falco columbarius</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Faucon hobereau ( <i>Falco subbuteo</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Faucon kobez ( <i>Falco vespertinus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Fauvette orphée ( <i>Sylvia hortensis</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage.
Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouin ( <i>Aythya ferina</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule morillon ( <i>Aythya fuligula</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule nyroca ( <i>Aythya nyroca</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Goéland cendré ( <i>Larus canus</i> )	Etape migratoire.
Gorgebleue à miroir ( <i>Luscinia svecica</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Grand Cormoran ( <i>Phalacrocorax carbo</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Grand Gravelot ( <i>Charadrius hiaticula</i> )	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Grande Aigrette ( <i>Egretta alba</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe à cou noir ( <i>Podiceps nigricollis</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe castagneux ( <i>Tachybaptus ruficollis</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe esclavon ( <i>Podiceps auritus</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe huppé ( <i>Podiceps cristatus</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grue cendrée ( <i>Grus grus</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Guépier d'Europe ( <i>Merops apiaster</i> )	Reproduction. Etape migratoire.

Guifette moustac ( <i>Chlidonias hybridus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Guifette noire ( <i>Chlidonias niger</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Héron garde-boeufs ( <i>Bubulcus ibis</i> )	Résidente. Etape migratoire.
Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Hibou des marais ( <i>Asio flammeus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Hirondelle de rivage ( <i>Riparia riparia</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Hirondelle rousseline ( <i>Hirundo daurica</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Locustelle lusciniôïde ( <i>Locustella luscinioides</i> )	Etape migratoire.
Lusciniole à moustaches ( <i>Acrocephalus melanopogon</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Marouette de Baillon ( <i>Porzana pusilla</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Marouette ponctuée ( <i>Porzana porzana</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Marouette poussin ( <i>Porzana parva</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente. Hivernage.
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Mouette mélanocéphale ( <i>Larus melanocephalus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Mouette rieuse ( <i>Larus ridibundus</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Nette rousse ( <i>Netta rufina</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Oedicnème criard ( <i>Burhinus oedicnemus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Oie cendrée ( <i>Anser anser</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Oie des moissons ( <i>Anser fabalis</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Oie rieuse ( <i>Anser albifrons</i> )	Etape migratoire.
Outarde canepetière ( <i>Tetrax tetrax</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Petit Gravelot ( <i>Charadrius dubius</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Petit-duc scops ( <i>Otus scops</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Phragmite aquatique ( <i>Acrocephalus paludicola</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Plongeon arctique ( <i>Gavia arctica</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Plongeon catmarin ( <i>Gavia stellata</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Plongeon imbrin ( <i>Gavia immer</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage. Etape migratoire.
Pluvier doré ( <i>Pluvialis apricaria</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Râle d'eau ( <i>Rallus aquaticus</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Râle des genêts ( <i>Crex crex</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Rémiz penduline ( <i>Remiz pendulinus</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Rollier d'Europe ( <i>Coracias garrulus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Rousserolle turdoïde ( <i>Acrocephalus arundinaceus</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Sarcelle d'été ( <i>Anas querquedula</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver ( <i>Anas crecca</i> )	Hivernage. Etape migratoire.
Spatule blanche ( <i>Platalea leucorodia</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Sterne pierregarin ( <i>Sterna hirundo</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Tadorne de Belon ( <i>Tadorna tadorna</i> )	Etape migratoire.
Torcol fourmilier ( <i>Jynx torquilla</i> )	Reproduction. Etape migratoire.
Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Vautour percnoptère ( <i>Neophron percnopterus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.

<sup>(3)</sup>Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 mai 2011. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)





# Le réseau Natura 2000



**Découvrir Natura 2000**

**Comprendre la démarche**

**Agir avec le réseau**

Rechercher par espèce

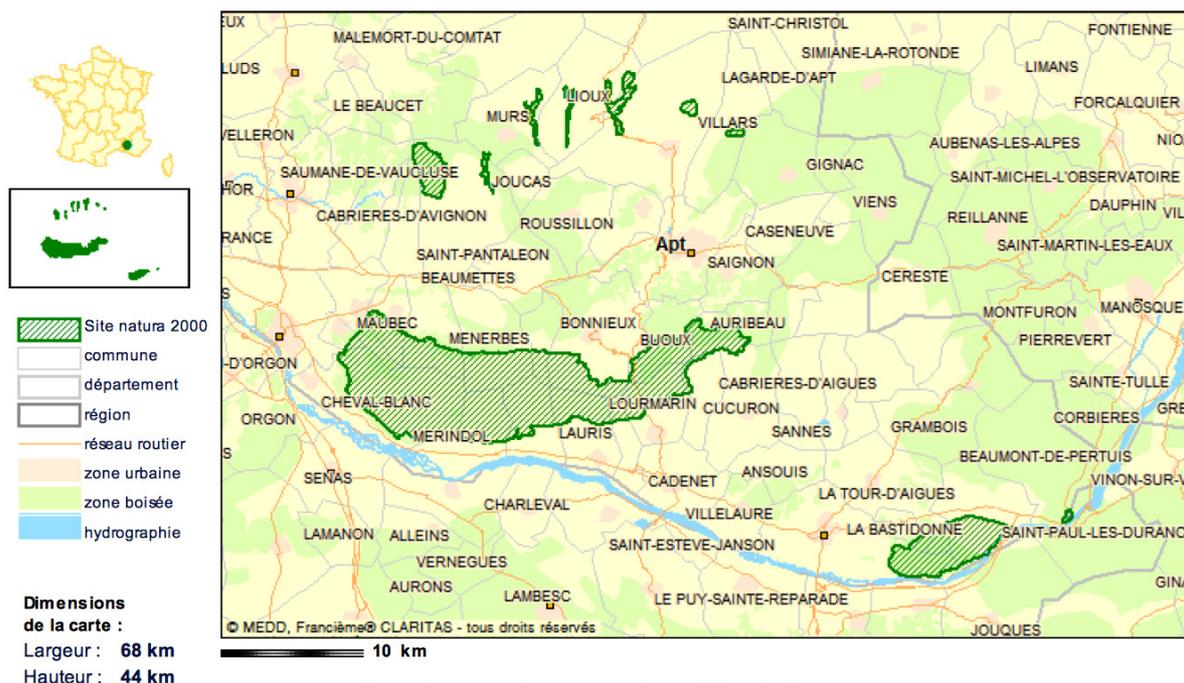
Rechercher par habitat

Rechercher par lieu géographique

Recherche avancée

**Vous êtes ici :** Accueil > patrimoine naturel > natura 2000 > recherche géographique > provence-alpes-côte d'azur > vaucluse > site fr9310075

## Massif du Petit Luberon



### IDENTIFICATION

- ▶ **Appellation :** Massif du Petit Luberon
- ▶ **Statut :** Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- ▶ **Code :** FR9310075

[Liens utiles](#)

[Lexique](#)

[Liste des sigles](#)

### Localisation

[Afficher les infos](#)

- ★ **Région :** Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ★ **Département :** Vaucluse
- ★ **Communes :** La Bastidonne, Beaumont-de-Pertuis, Bonnieux, Buoux, Cheval-Blanc, Gordes, Lacoste, Lauris, Lioux, Lourmarin, Maubec, Ménerbes, Mérindol, Mirabeau, Murs, Oppède, Pertuis, Puget, Puyert, Robion, Saint-Saturnin-lès-Apt, Sivergues, Taillades, La Tour-d'Aigues, Villars
- ★ **Superficie :** 17049 ha
- ★ **Altitude minimale :** 125 m
- ★ **Altitude maximale :** 960 m

#### ✦ Région biogéographique : Méditerranéenne

La surface de ce site intersecte les propositions de Sites d'Importance Communautaire suivantes :  
FR9301582 ROCHERS ET COMBES DES MONTS DE VAUCLUSE  
FR9301585 MASSIF DU LUBERON  
FR9301589 LA DURANCE

### Vie du site

[Afficher les infos ▼](#)

#### ✦ Mise à jour des données : 01/2003

✦ Vie du site : Date de classement comme ZPS : 06/1991  
La démarche Document d'objectifs (DOCOB) est entamée sur ce site. Pour en savoir plus, contacter la direction régionale de l'environnement (DIREN).

### Description du site

[Afficher les infos ▼](#)

Site d'importance Nationale pour la reproduction de plusieurs espèces de rapaces : Percnoptère d'Egypte (*Neophron percnopterus*), Aigle de Bonelli (*Hieraaetus fasciatus*), Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*).

Massif calcaire accidenté et sauvage. Mosaïque de milieux naturels : falaises, pelouses sèches, garrigues et forêts.

#### Composition du site :

Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	30 %
Forêts sempervirentes non résineuses	30 %
Forêts caducifoliées	10 %
Forêts de résineux	10 %
Pelouses sèches, Steppes	10 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	10 %

### Espèces végétales et animales présentes

[Afficher les infos ▼](#)

#### Oiseaux

Aigle de Bonelli ( <i>Hieraaetus fasciatus</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Aigle royal ( <i>Aquila chrysaetos</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage.
Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage.
Circaète Jean-le-blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> ) <sup>(3)</sup>	Hivernage.
Fauvette à lunettes ( <i>Sylvia conspicillata</i> )	Reproduction.
Fauvette orphée ( <i>Sylvia hortensis</i> )	Reproduction.
Fauvette passerinette ( <i>Sylvia cantillans</i> )	Reproduction.
Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ) <sup>(3)</sup>	Résidente.
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> ) <sup>(3)</sup>	Etape migratoire.
Oedicnème criard ( <i>Burhinus oedicephalus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Rollier d'Europe ( <i>Coracias garrulus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.
Traquet oreillard ( <i>Oenanthe hispanica</i> )	Reproduction.
Vautour percnoptère ( <i>Neophron percnopterus</i> ) <sup>(3)</sup>	Reproduction.

*<sup>(3)</sup>Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.*

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 mai 2011. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)



© Ministère de l'écologie et du développement durable

[à propos des cookies](#) [Droit d'usage des fonds cartographiques](#)